



# Rapport annuel 2025-2026



Agence de mise en valeur  
de la forêt privée de l'Estrie

# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                              |           |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Message du Président</b>                                                  | <b>5</b>  |
| <b>Rapport d'activités 2025-2026</b>                                         | <b>7</b>  |
| Procès-verbal de la vingt-neuvième assemblée générale annuelle               | 7         |
| Administration et fonctionnement                                             | 11        |
| Origine                                                                      | 11        |
| Territoire                                                                   | 11        |
| Mandat                                                                       | 11        |
| Partenaires                                                                  | 11        |
| Collaborateurs                                                               | 12        |
| Assemblée des membres                                                        | 13        |
| Conseil d'administration                                                     | 13        |
| Activités particulières de la direction générale                             | 14        |
| Ressources consenties par les partenaires                                    | 14        |
| Permanence de l'Agence                                                       | 14        |
| Livraison des enveloppes vouées à l'aménagement                              | 15        |
| Enveloppes                                                                   | 15        |
| Statistiques                                                                 | 16        |
| Remboursement de l'aide financière en cas de destruction de l'investissement | 18        |
| Évaluation de la performance des conseillers forestiers                      | 19        |
| Critères                                                                     | 19        |
| Résultats                                                                    | 20        |
| Autres constats et réflexions                                                | 21        |
| Réclamations (vérification régulière)                                        | 21        |
| Support auprès de conseillers                                                | 21        |
| Industrie forestière                                                         | 23        |
| Contributions de l'industrie                                                 | 23        |
| Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie       | 24        |
| Suivi et mise en œuvre du PPMV                                               | 24        |
| Possibilité forestière                                                       | 26        |
| Formation et transfert de connaissances                                      | 27        |
| Enveloppe dédiée au contrôle du nerprun                                      | 28        |
| Certification                                                                | 28        |
| Perturbations naturelles                                                     | 29        |
| <b>Contexte et prévisions d'actions 2026-2027</b>                            | <b>30</b> |

## **ANNEXES**

|           |                                                                                                                                           |    |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Annexe 1  | Liste des membres de l'AMFE au 31 mars 2026                                                                                               | 31 |
| Annexe 2  | Conseillers forestiers accrédités 2025-2026                                                                                               | 32 |
| Annexe 3  | Répartition des investissements dans les programmes d'aide en 2025-2026                                                                   | 33 |
| Annexe 4  | Travaux réalisés en 2025-2026 dans le Programme régulier                                                                                  | 34 |
| Annexe 5  | Travaux réalisés en 2025-2026 dans l'enveloppe 2GA-2021                                                                                   | 39 |
| Annexe 6  | Travaux réalisés en 2025-2026 dans l'enveloppe 2GA                                                                                        | 40 |
| Annexe 7  | Travaux réalisés en 2025-2026 dans l'enveloppe PEV 2030                                                                                   | 41 |
| Annexe 8  | Plans d'aménagement forestier bonifiés MRNF                                                                                               | 42 |
| Annexe 9  | Plans d'aménagement forestier bonifiés FFQ                                                                                                | 43 |
| Annexe 10 | Liste des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui ont contribué au financement de l'Agence en 2025-2026 | 44 |
| Annexe 11 | Rapport de l'auditeur indépendant                                                                                                         | 45 |
| Annexe 12 | Informations au sujet des soldes à la fin de l'exercice                                                                                   | 61 |
|           | Carte du territoire de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie                                                          | 62 |

### **Crédits photos :**

Guyôm Cheval, ing. f.  
Marie-Josée Martel, ing. f., M. Sc.  
Lise Beauséjour, ing. f.  
Normand Bérubé

**ABRÉVIATIONS :**

|                    |                                                                                      |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| AFSQ :             | Association forestière du Sud du Québec                                              |
| AFM :              | Agence forestière de la Montérégie                                                   |
| AMFE :             | Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie                              |
| APBB :             | Association des propriétaires de boisés de la Beauce                                 |
| CEN Shefford :     | Conservation Espace Nature Shefford                                                  |
| CERFO :            | Centre d'enseignement et de recherche en foresterie                                  |
| CFP :              | Centre de formation professionnelle                                                  |
| CNESST :           | Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail         |
| COGESAF :          | Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François    |
| CPTAQ :            | Commission de protection du territoire agricole du Québec                            |
| CRE Estrie :       | Conseil régional de l'environnement de l'Estrie                                      |
| CRIFA :            | Centre de formation professionnelle de Coaticook                                     |
| DRF :              | Direction de la recherche forestière du MRNF                                         |
| EEE :              | Espèce exotique envahissante                                                         |
| ESD-FECC :         | Entente sectorielle de développement Forêt, Environnement et Changements climatiques |
| GF :               | Groupe forestier                                                                     |
| ha :               | hectare                                                                              |
| m <sup>3</sup> s : | mètre cube solide                                                                    |
| MCI :              | Memphrémagog Conservation inc.                                                       |
| MHH :              | Milieux humides et hydriques                                                         |
| MRNF :             | Ministère des Ressources naturelles et des Forêts                                    |
| MRC :              | Municipalité régionale de comté                                                      |
| NCE :              | Nature Cantons-de-l'Est                                                              |
| OBV :              | Organisme de bassin versant                                                          |
| OGC :              | Organisme de gestion en commun                                                       |
| PADF :             | Programme d'aménagement durable des forêts                                           |
| PAF :              | Plan d'aménagement forestier                                                         |
| PAFB :             | Plan d'aménagement forestier bonifié                                                 |
| PDZA :             | Plan de développement de la zone agricole                                            |
| PEV :              | Programme pour une économie verte                                                    |
| PPMV :             | Plan de protection et de mise en valeur                                              |
| PAMVFP :           | Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées                              |
| RCI :              | Règlement de contrôle intérimaire                                                    |
| SIGGA :            | Système d'informations géoforestières et de gestion des Agences                      |
| SPFSQ :            | Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec                                 |
| TME :              | Table des MRC de l'Estrie                                                            |
| UdeM :             | Université de Montréal                                                               |
| UdS :              | Université de Sherbrooke                                                             |
| UPA :              | Union des producteurs agricoles                                                      |
| VO :               | Vérification opérationnelle                                                          |
| 2GA :              | 2 milliards d'arbres                                                                 |

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

### LA FORÊT ESTRIENNE, UN MILIEU DYNAMIQUE EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

#### **Important changement survenu à l'AMFE cette année**

Après 14 années à la barre de l'AMFE, son président très dévoué et apprécié s'est retiré. Durant toutes ces années, notre Jean-Paul était si actif, impliqué et dynamique à l'agence elle-même et en dehors dès qu'il était question du milieu forestier, que l'on pouvait croire que ce départ ne surviendrait jamais.

Jean-Paul a grandement contribué à la réputation positive de l'aménagement forestier respectueux des pratiques reconnues s'inscrivant dans le développement durable. À chaque occasion qui lui était donnée de se prononcer, il dressait un tableau détaillé du milieu forestier québécois et plus particulièrement estrien, en insistant sur l'utilisation optimale et la mise en valeur de toutes ses ressources.

C'est donc avec reconnaissance que nous saluons l'implication indéfectible de cet orateur inépuisable et lui souhaitons le meilleur pour la suite.

Salut Jean-Paul!

Je prends donc quelques lignes pour présenter le successeur de Jean-Paul Gendron. Diplômé de la faculté de foresterie en 1981, j'ai travaillé à mon compte avant de commencer en 1988 pour la compagnie Domtar. J'ai contribué à l'informatisation des inventaires forestiers et du calcul de possibilité forestière et au déploiement des outils géomatiques. De 1994 jusqu'à ma retraite en 2016, j'ai occupé divers postes dans l'équipe responsable de l'aménagement des forêts de Domtar et à l'approvisionnement en fibre de l'usine de Windsor.

Au cours de ces années, j'ai travaillé sur divers enjeux régionaux tels que la révision des règlements sur l'abattage d'arbres, la protection des milieux humides et celle des habitats fauniques et l'initiative « mobilisation des bois » de l'Estrie.

J'ai piloté les démarches du milieu des années 2000 et début 2010 de Domtar pour faire évoluer les pratiques forestières appliquées en érablière. À une certaine époque, la CPTAQ reconnaissait uniquement la signature d'un agronome pour autoriser la récolte en érablière. Nos démarches de l'époque ont permis de corriger cette lacune en plus d'offrir à tous les propriétaires d'érablières situées en zone agricole au Québec, le moyen d'y pratiquer certains types de récolte forestière en évitant le fardeau de présenter des demandes à la Commission.

Malgré une absence de près de 10 ans dans le milieu forestier, je conserve un intérêt significatif pour la forêt et c'est donc avec entrain et fierté que j'ai accepté de prendre la relève à titre de président de l'AMFE.

#### **Changements à venir dans les prochains mois**

L'automne dernier, le conseil d'administration de l'AMFE a entrepris une réflexion sur la possibilité de combiner certaines ressources avec l'Agence forestière de la Montérégie (AFM). Un groupe de travail s'est vu confier la tâche d'élaborer les paramètres qui permettront d'améliorer la performance des équipes de travail et de réduire les coûts d'opération tout en procurant au personnel des opportunités de développement professionnel.

Il est ici question de combiner uniquement les forces présentes au sein des deux organisations et non d'une fusion complète. Il est actuellement prévu que chacune des deux agences conservera son propre conseil d'administration et maintiendra son indépendance. Certaines opportunités d'optimisation ont déjà été identifiées et le travail d'adaptation se poursuivra jusqu'à la fin de l'automne 2026.

Cette perspective n'est pas étrangère au fait que notre directrice générale annonçait l'année dernière son intention de prendre une retraite bien méritée après 28 années de loyaux services à l'Agence. Le plan de Lise se précise graduellement avec une échéance pour l'automne 2026.

#### **Performance 2025-2026**

Les résultats détaillés de l'évaluation de la performance montrent encore cette année la rigueur des conseillers forestiers sur le terrain. La nature étant ce qu'elle est, nos interventions sylvicoles présentent toujours un certain niveau d'incertitude pour le futur, mais les chances de succès sont grandement améliorées lorsque les travaux sont réalisés selon les pratiques forestières reconnues.

Le support rapproché des professionnels de l'Agence contribue à ce succès par les interventions de notre personnel auprès des conseillers en continu sur les éléments qui méritent une attention accrue.

#### **SIGGA**

À l'instar de plusieurs dossiers de développement informatique, le SIGGA (Système d'informations géoforestières et de gestion des Agences) a connu quelques enjeux d'opérationnalisation. Certains diront que cette formulation est très en dessous de la réalité. Mais à quoi bon insister!

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

Notre directrice générale s'est investie à fond dans ce dossier dès le début avec sa collègue de la Mauricie. Les 16 agences forestières du Québec souffrent de la vétusté de l'ancien système et par conséquent, les conseillers en souffrent aussi. Notre DG a vu cet enjeu très tôt ce qui l'a incitée à contribuer très significativement au développement d'une nouvelle version de l'application.

Il reste encore des retouches à compléter à la nouvelle version du SIGGA et nous pouvons compter sur les connaissances et compétences de Lise pour assurer une version finale performante dans les meilleurs délais.

### **Table des MRC**

L'été 2025 voit naître une initiative intéressante du milieu municipal via la Table des MRC de l'Estrie soit, soit le Plan régional intégré de la forêt en Estrie. Il s'agit d'une démarche visant à assurer aux intervenants du milieu forestier un environnement favorable au développement régional des activités forestières et à la mise en valeur des ressources de ce milieu.

Au terme d'une analyse des conditions actuelles et des besoins et enjeux exprimés par les intervenants, on tentera de développer un plan d'action basé sur une approche stratégique commune, régionale et concertée. L'AMFE participe activement à toutes les étapes de cette démarche en décrivant les bénéfices de l'aménagement forestier respectant les principes du développement durable.

L'histoire de l'humanité comporte plusieurs exemples de projets démarrés avec de bonnes intentions et qui par des interventions diverses, ont abouti avec des résultats indésirables. Loin de moi l'intention de mettre en doute la volonté de bien faire dans le cas présent, mais j'estime que la participation active et soutenue du monde forestier est indispensable et même cruciale dans ce processus. La forêt Estrienne offre une multitude de services à la population et nous savons tous que la production forestière dérange dans certains milieux malgré les nombreux bénéfices sociaux, environnementaux et économiques qu'elle procure.

Nous savons aussi que les actions politiques s'appuient très souvent sur les messages accrocheurs et/ou sur les retombées immédiates qu'elles soient économiques ou autres. La sylviculture génère des retombées indéniables, mais seulement après plusieurs années et c'est là un enjeu majeur pour les sylviculteurs dont la notion de temps est bien différente de celle du monde politique.

Forestiers, maintenons notre présence à toutes les occasions qui se présenteront pour promouvoir la sylviculture en Estrie.

Raymond Vanier, président

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025-2026

## PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-NEUVIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de la vingt-neuvième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie tenue le 19 juin 2025, à 10 h, à la salle du conseil de la MRC du Haut-Saint-François, 85, rue du Parc, Cookshire (QC) J0B 1M0.

1. Ouverture de l'assemblée, constat du quorum et mot de bienvenue du président
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Agence tenue le 17 juin 2024, à la salle du conseil de la MRC du Haut-St-François, 85, rue du Parc, Cookshire
5. Lecture et adoption du rapport de l'auditeur indépendant 2024-2025
6. Suivi du procès-verbal : Modification à apporter aux règlements généraux : ajustement au nombre d'organismes de gestion en commun
7. Message du président
8. Lecture et adoption du rapport d'activités 2024-2025
9. Nomination de l'auditeur
10. Élection des administrateurs
11. Modification à apporter aux règlements généraux : ajustement au nombre d'organismes de gestion en commun
12. Activités et dossiers 2025-2026
13. Programmation budgétaire 2025-2026
14. Points divers
15. Levée de l'assemblée

### PRÉSENCES :

#### Monde municipal

Gagné, Eugène, MRC du Haut-Saint-François, membre votant  
Grimard, Hugues – MRC Les Sources, membre votant  
Roy, Robert – MRC du Haut-Saint-François, administrateur, membre votant

#### Industriels forestiers

Guay, Marco – Mobilier Rustique, membre votant  
Beausoleil, Benoit – Domtar inc., administrateur, membre votant  
Lessard, Hubert – Fontaine inc.

#### Producteurs forestiers

Bélanger, Émery – SPFSQ  
Desrosiers, André – Groupement forestier des Cantons, administrateur,  
Desrosiers, Yvon – SPFSQ, membre votant  
Giguère, Luc – Laforêt, coopérative de services forestiers  
Poulin, Samuel – Groupement forestier de Beauce inc., membre votant

#### Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Renaud, Marc-Antoine - administrateur

#### AMFE

Gendron, Jean-Paul – président  
Beauséjour, Lise – directrice générale, secrétaire, trésorière  
Cheval, Guyôm – responsable technique  
Martel, Marie-Josée – responsable du PPMV et des projets spéciaux  
Côté, Véronique – adjointe administrative

#### AUTRES

Guérin, Michel – Guérin Morin CPA

Beaudoin, Yves – Agence des forêts privées de la Côte-Nord  
Bouchard, Jacques – propriétaire  
Durocher, Mario – Consul Forêt – M. Durocher  
Grenier, Gabriel – Centre de formation professionnelle Le Granit

# PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-NEUVIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

## DÉROULEMENT

### 1. Ouverture de l'assemblée, constat du quorum et mot de bienvenue du président

Le président Jean-Paul Gendron constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 10 h 15. Il remercie les responsables de la MRC du Haut-Saint-François pour avoir mis la salle du conseil à la disposition de l'Agence pour la tenue de l'événement. Il souhaite la bienvenue aux membres de même qu'aux invités présents. Chacun se présente.

### 2. Adoption de l'avis de convocation

#### Résolution AGA-2025-02

*Il est proposé par Émery Bélanger et unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation avec dispense de lecture.*

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lise Beauséjour procède à la lecture de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie.

#### Résolution AGA-2025-03

*Il est proposé par André Desrosiers et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour. La section sur les points divers demeure ouverte.*

### 4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Agence tenue le 17 juin 2024, à 13 h 30, à la salle du conseil de la MRC du Haut-St-François, 85, rue du Parc, Cookshire

Lise Beauséjour procède à la lecture des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2024.

#### Résolution AGA-2025-04

*Il est proposé par Marco Guay et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la vingt-septième assemblée générale annuelle.*

### 5. Lecture et adoption du rapport de l'auditeur indépendant 2024-2025

Michel Guérin, de la firme MNP, procède à la présentation du rapport d'auditeur.

#### Résolution AGA-2025-05

*Il est proposé par Luc Giguère et unanimement résolu d'adopter le rapport de l'auditeur indépendant au 31 mars 2025 tel que vérifié, lu et présenté par monsieur Michel Guérin du bureau de comptables MNP.*

### 6. Suivi du procès-verbal : Modification à apporter aux règlements généraux : ajustement au nombre d'organismes de gestion en commun

Lise Beauséjour mentionne que la modification à apporter a bel et bien été effectuée aux règlements généraux.

### 7. Message du président

Jean-Paul Gendron livre son message à l'assemblée.

Les forêts privées de l'Estrie demeurent une ressource importante, avec un volume de bois suffisant pour répondre aux besoins, malgré une récolte 2024 légèrement sous la moyenne. L'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie a bénéficié d'un budget bonifié, ce qui a exigé un rééquilibrage délicat entre les acteurs du milieu. Les pratiques d'aménagement forestier sont jugées efficaces, comme en témoignent les excellents résultats de vérification des conseillers forestiers. La région fait toutefois face à des défis écologiques, notamment la propagation d'espèces envahissantes, et à des changements législatifs importants qui toucheront la gestion de la forêt privée. L'avenir de la foresterie estrienne repose sur une concertation forte entre propriétaires, institutions et partenaires pour assurer une gestion durable et équilibrée.

### 8. Lecture et adoption du rapport d'activités - 2024-2025

La directrice générale expose les faits saillants du rapport d'activités 2024-2025 en ce qui concerne l'administration et le fonctionnement de l'Agence. Elle poursuit en présentant les travaux réalisés dans le cadre des programmes d'aide.

Guyôm Cheval enchaîne en traitant des résultats de l'évaluation de la performance des conseillers forestiers.

Marie-Josée Martel poursuit avec les sections concernant le PPMV, la formation et le transfert de connaissances et les projets particuliers. Lise Beauséjour donne enfin un aperçu du suivi de la possibilité forestière ainsi que des autres activités qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du

## PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-NEUVIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

PPMV. Elle conclut en énumérant certaines activités de représentation du Président.

### Résolution AGA-2025-08

*Il est proposé par Émery Bélanger et unanimement résolu d'adopter le rapport d'activités 2024-2025.*

### 9. Nomination de l'auditeur

Considérant la résolution du conseil d'administration de juin 2025 qui se lit comme suit :

*Considérant que Guérin Morin CPA inc. réalise les audits financiers depuis le tout début de l'Agence et que ce cabinet fusionnera avec MNP le 1<sup>er</sup> juin 2025; tous les membres de l'équipe de Guérin Morin CPA inc. feront alors partie de MNP;*

*Considérant que l'Agence avait obtenu de Guérin Morin CPA inc. une soumission de l'ordre de 5 900 \$ à 6 100 \$ pour l'audit 2024-2025 qui aura lieu au printemps 2025, excluant les frais entourant la présentation des états financiers à l'AGA, et que cette soumission est toujours valide;*

*Considérant que Guérin Morin CPA inc. a été contacté pour connaître les coûts de l'audit financier du printemps 2026 pour l'exercice 2025-2026 et que ceux-ci devraient être d'environ 6 500 \$, excluant les frais entourant la présentation des états financiers à l'AGA :*

### Résolution 25.04.22.18.2

*Il est résolu de recommander à l'assemblée générale des membres de confier à MNP le mandat d'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2025-2026.*

### Résolution AGA-2025-09

*Il est proposé par Émery Bélanger et unanimement résolu d'accepter la recommandation du conseil d'administration.*

### 10. Élection des administrateurs

#### Résolution AGA-2025-10

*Il est proposé par Yvon Desrosiers et unanimement résolu d'entériner la nomination des administrateurs suivants pour l'exercice 2025-2026 :*

#### CATÉGORIE DU MONDE MUNICIPAL

Eugène Gagné (fin de mandat 2027)  
Monique Phérivong (fin de mandat 2026)

#### CATÉGORIE DES ORGANISMES RECONNUS DE PRODUCTEURS FORESTIERS

#### Syndicat des producteurs de bois

André Roy (fin de mandat 2027)

#### OGC

André Desrosiers (fin de mandat 2026)

#### TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS

#### Pâtes et papiers

Benoit Beausoleil (valable d'année en année)

#### Sciage, déroulage et panneaux

Hubert Lessard (fin de mandat 2027)

#### REPRÉSENTANTS DU MINISTRE

Éric Jaccard  
Marc-Antoine Renaud

### 11. Modification à apporter aux règlements généraux : ajustement au nombre d'organismes de gestion en commun

Considérant que, dans le règlement intérieur, il est fait mention de 6 organismes de gestion en commun, mais que, à la suite d'une fusion survenue en janvier 2025 entre le Groupement forestier Beauce-Sud inc. et le Groupement forestier Chaudière inc., ce nombre est maintenant de 5;

Considérant la résolution adoptée par les administrateurs en avril 2025 qui se lit comme suit :

*Il est résolu d'ajuster le nombre d'organismes de gestion en commun dans le règlement intérieur et de transmettre ces modifications à*

## PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-NEUVIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

*l'assemblée des membres aux fins  
d'approbation.*

### **Résolution AGA-2025-11**

**Il est proposé par Marco Guay et résolu  
d'accepter la modification au nombre  
d'organismes de gestion en commun dans le  
règlement intérieur.**

### **12. Activités et dossiers 2025-2026**

Lise Beauséjour présente les activités prévues pour l'année 2025-2026.

### **13. Programmation budgétaire 2025-2026**

Lise Beauséjour présente les prévisions budgétaires pour le prochain exercice.

### **14. Points divers**

On revient brièvement sur les discussions amorcées à la suite de la présentation du mot du Président. Ensuite, le départ de Monsieur Gendron est souligné. Son implication et son travail sont chaleureusement félicités et remerciés. L'assemblée lui remet une carte lui témoignant sa reconnaissance pour son dévouement de plusieurs années.

### **15. Levée de l'assemblée**

Sur proposition d'Émery Bélanger, l'assemblée est levée à 12 h 30.

## ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

### ORIGINE

En mai 1995, lors du Sommet sur la forêt privée, les partenaires provinciaux et régionaux de la forêt privée (les propriétaires forestiers, l'industrie forestière, le monde municipal et le ministère des Ressources naturelles) ont convenu de créer, régionalement, des organisations dont le mandat et le champ d'application seraient dorénavant définis dans la *Loi sur les forêts*. La Loi fut modifiée en 1996 pour permettre la mise en place de ce nouveau régime de protection et de mise en valeur qui allait voir le jour en forêt privée au Québec avec la création d'agences régionales de mise en valeur des forêts privées dans l'ensemble des régions de la province. Le 27 septembre 1996, après un effort concerté de chacun des groupes de partenaires de la région estrienne, l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (AMFE) était officiellement instituée.

La *Loi sur les forêts* a été remplacée depuis par la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, mais les sections traitant des Agences ont peu changé.

### TERRITOIRE

L'AMFE couvre une grande partie de la région administrative de l'Estrie (05), puisqu'elle englobe le territoire de six municipalités régionales de comté (MRC) soit :

- Le Granit
- Les Sources
- Le Haut-Saint-François
- Le Val-Saint-François
- Coaticook
- Memphrémagog

ainsi que la Ville de Sherbrooke.

Le territoire de l'Agence occupe une superficie de 10 450 km<sup>2</sup>, dont 90 % est de tenure privée.

### MANDAT

L'Agence a comme mandat, dans une perspective de développement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV);
- le soutien technique et financier à la protection et à la mise en valeur de la forêt privée par le biais de programmes d'aide.

### PARTENAIRES

L'évolution des travaux de l'Agence est le résultat d'un effort de concertation des quatre groupes de partenaires qui œuvrent à l'atteinte d'objectifs de protection et de mise en valeur de la forêt privée de la région.

#### 1. Les propriétaires forestiers

Ce groupe est, au premier chef, celui des gestionnaires de la forêt privée. Les objectifs de production des ressources forestières, dans le respect des principes de la gestion durable, ne peuvent se réaliser sans la participation active des propriétaires forestiers. On dénombre environ 15 000 propriétaires de boisés privés sur le territoire de l'AMFE.

Les propriétaires forestiers sont représentés par les deux gestionnaires des plans conjoints de mise en marché du bois de la région ainsi que par les cinq organismes de gestion en commun (OGC) présents sur le territoire.

#### 2. L'industrie forestière de première transformation

Ce groupe de partenaires se divise en deux grands secteurs industriels, soit celui des pâtes et papiers et celui du sciage, déroulage et panneaux. L'industrie doit s'assurer d'un approvisionnement constant de ses usines en matière ligneuse. C'est pourquoi les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui acquièrent un volume de matière ligneuse en provenance de la forêt privée participent financièrement au programme d'aide.

### 3. Le monde municipal

Le monde municipal planifie et établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire tout en présentant une vision d'ensemble d'aménagement et de développement. Par le biais des schémas d'aménagement et de développement, des plans d'urbanisme et des documents réglementaires afférents, le monde municipal déploie des efforts pour la protection du milieu forestier.

### 4. Le partenaire gouvernemental

Il s'agit ici du ministère responsable de l'application de la Loi, en l'occurrence le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Ce ministère participe financièrement aux programmes d'aide, établit la grille de taux et définit les balises techniques.

### COLLABORATEURS

Les collaborateurs sont les organismes ou individus n'étant pas des partenaires directs de l'Agence, mais qui, compte tenu de leurs actions, de leurs interventions, de leur mission respective et de leur expertise, peuvent jouer un rôle direct ou indirect dans l'aménagement et la gestion durable des forêts privées de l'Estrie. Au fil des ans, l'Agence a noué des liens avec divers organismes et personnes afin de poursuivre sa mission de protection et de mise en valeur de la forêt privée estrienne.

Association forestière du Sud du Québec (AFSQ)  
Bureau d'écologie appliquée  
BioForest - Lallemant Plant Care  
Centre d'enseignement et de recherche en foresterie (CERFO)  
Centre de formation professionnelle de Coaticook (CRIFA)  
Centre de formation professionnelle Le Granit  
Comité de bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC)

Commission scolaire des Hauts-Cantons (CSHC)  
Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)  
Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (CQEEE)  
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CRE de l'Estrie)  
Corridor appalachien (ACA)  
Cultur'Innov  
Direction de la recherche forestière du MRNF (DRF-MRNF)  
Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ)  
Fiducie de recherche sur la forêt des Cantons-de-l'Est (FRFCE)  
Filière acéricole de l'Estrie  
Fondation de la faune du Québec (FFQ)  
Forêt Communautaire Hereford  
François Girard (Université de Montréal)  
Groupements Forestiers Québec (GFQ)  
Institut des Sciences de la Forêt tempérée (ISFORT)  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)  
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)  
Nature Cantons-de-l'Est (NCE)  
Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la Rivière Nicolet (COPERNIC)  
Patrice Bourgault (Université de Sherbrooke)  
Regroupement des Associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants (RAPPEL)  
Table des MRC de l'Estrie (TME)  
Union des producteurs agricoles (UPA)

...et les autres Agences régionales des forêts privées du Québec.



## ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

### ASSEMBLÉE DES MEMBRES

L'AMFE comptait, au 31 mars 2026, 48 membres répartis de la façon suivante :

47 membres réguliers, dont :

- 7 membres pour le groupe « Organismes reconnus de producteurs forestiers »;
- 7 membres pour le groupe « Monde municipal »;
- 33 membres pour le groupe « Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois »;

1 membre associé.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2025-2026, la composition du conseil d'administration de l'Agence était celle qui suit. On indique, entre parenthèses, le nombre de participations de l'administrateur ou de l'officier sur le nombre total de séances auxquelles il aurait pu participer. Prendre note que ce nombre inclut les périodes où ont été adoptées des résolutions tenant lieu de réunion.

#### Présidence

Jean-Paul Gendron (3/3)  
Raymond Vanier (3/3)

#### Catégorie des organismes reconnus de producteurs forestiers

*Sous-catégorie des syndicats de producteurs de bois*

André Roy, SPFSQ (5/5)

*Sous-catégorie des organismes de gestion en commun*

André Desrosiers, GF des Cantons (3/5)

#### Catégorie des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

*Sous-catégorie des industriels des pâtes et papiers*

Benoît Beausoleil, ing. f., Domtar inc. (5/5)

*Sous-catégorie des industriels du sciage, du déroulage et des panneaux*

Martin Vallée, Scierie Clifton inc. (2/2)

Hubert Lessard, Fontaine inc. (3/3)

#### Catégorie du monde municipal

Eugène Gagné, MRC du Haut-Saint-François (2/3)

Monique Phérvong-Lenoir, MRC Le Granit (4/5)  
Vice-présidente

#### Représentants du ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Éric Jaccard, biol. (5/5)

Marc-Antoine Renaud, ing. f. (4/5)

#### Agence

Lise Beauséjour, ing. f. (5/5), secrétaire-trésorière

Au cours de l'exercice, les principales activités du conseil d'administration de l'Agence ont été les suivantes :

- Adopter les prévisions budgétaires et ajuster les budgets des enveloppes vouées à l'aménagement;
- Examiner l'audit financier et en recommander l'adoption à l'AGA;
- Confier le mandat de présidence de l'Agence à Raymond Vanier;
- Réviser la liste de signataires;
- Recevoir le rapport de performance des conseillers forestiers;
- Accréditer des conseillers forestiers et évaluer des demandes d'accréditation;
- Mettre sur pause la limite budgétaire par producteur forestier pour 2025-2026 dans le contexte où la région bénéficie d'importants budgets d'aménagement;
- Soutenir le concept de visite-conseil;
- Soutenir la certification forestière;
- Se positionner au sujet d'une demande de modulation des taux lors de la livraison

## ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

des programmes d'aide, dans un contexte où la grille d'activités est provinciale;

- Accepter de signer l'entente liant le consultant Solutions 3minds aux Agences régionales pour la refonte et l'amélioration du système de gestion des Agences (SIGGA);
- Approuver le dépôt d'une demande de financement au PADF pour un projet concernant le nerprun bourdaine;
- Renouveler le bail des locaux de l'Agence;
- Adopter la composition du comité de révision du PPMV;
- Discuter d'un projet de fusion administrative des Agences Estrie et Montérégie dans le contexte où Lise Beauséjour prend sa retraite en 2026;
- Adopter une résolution concernant le projet de réforme du MRNF visant la procédure d'enregistrement du producteur forestier; l'Agence souhaite le maintien du registre et d'un certain nombre de bureaux d'enregistrement et suggérerait aussi de considérer la prolongation de la durée du PAF à 15 ou 20 ans;
- Adopter une résolution prônant le statu quo dans un contexte où le gouvernement souhaitait réviser la grille d'activités admissibles aux programmes afin d'améliorer l'environnement d'affaires du producteur forestier; l'Agence considérerait que le projet déposé n'allait pas atteindre le but souhaité;
- Instaurer une enveloppe spéciale pour les projets particuliers de contrôle du nerprun bourdaine.

### ACTIVITÉS PARTICULIÈRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Outre certaines activités mentionnées dans la section PPMV, la directrice générale est engagée auprès d'organisations, comités ou groupes de travail, dont :

- SIGGA : personne-ressource (pilote) pour le fonctionnement du système pour l'ensemble des Agences du Québec et pour le processus de refonte;
- Membre de la Table des Agences / MRNF;

- Administratrice de Forêt Hereford inc. et présidente de la Table Forêt Conservation.

### RESSOURCES CONSENTIES PAR LES PARTENAIRES

La valeur de la participation des partenaires au conseil d'administration de l'Agence et lors de l'assemblée des membres est d'environ 19 000 \$.

### PERMANENCE DE L'AGENCE

Pour assurer le suivi des décisions du conseil d'administration au cours de l'année 2025-2026, l'Agence pouvait compter sur le personnel suivant :

- Lise Beauséjour, ing. f., directrice générale;
- Marie-Josée Martel, ing. f., M. Sc., coordonnatrice du PPMV;
- Guyôm Cheval, ing. f., coordonnateur à la vérification opérationnelle;
- Véronique Côté, adjointe administrative.

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025-2026

## LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

### ENVELOPPES

#### Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP, Programme régulier)

Le financement de ce programme provient du gouvernement du Québec et de la contribution des industries forestières. L'aide accordée couvre les aspects techniques et l'exécution de travaux sylvicoles. Le niveau de financement est le suivant :

- Préparation de terrain : 80 %
- Reboisement : 80 %
- Trois premiers entretiens de plantation et désherbage : 95 %
- Autres travaux non commerciaux : 80 %
- Travaux commerciaux : 90 %

En plus de pouvoir être financés globalement (composantes technique et exécution), les travaux sylvicoles pouvaient l'être sur le plan de la technique ou de l'exécution seulement. Ceci permet une complémentarité entre le Programme régulier et le Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus. Par exemple, de l'aide pourrait être versée pour un travail donné uniquement sur le plan de la technique auprès de l'Agence, alors que le producteur peut bénéficier en complément d'un remboursement de taxes foncières pour la composante exécution de la même activité.

#### Enveloppe 2 milliards d'arbres 2021 (reboisement hâtif, 2GA-2021)

Dans le cadre d'une collaboration entre les gouvernements fédéral et provincial, le volet hâtif d'un programme de reboisement a été instauré en 2021-2022 et des sommes étaient disponibles en 2025-2026 pour l'entretien de ces plantations.

#### Enveloppe 2 milliards d'arbres (2GA)

Dans le cadre d'une collaboration entre les gouvernements fédéral et provincial, le volet 2025-2026 du programme de reboisement 2 milliards d'arbres a permis de financer quelques préparations de terrain et plantations au printemps 2025.

### Programme pour une économie verte PEV 2030

Le Plan pour une économie verte 2030 est la politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques du Québec. Ce plan comprend une mesure qui vise à générer des bénéfices climatiques en aménageant la forêt pour accroître la séquestration du carbone et générer plus de produits du bois durable, notamment par le reboisement. En 2025-2026, quelques plantations ont pu bénéficier d'un entretien et de regarni de plants dans le cadre de ce programme.

#### Plans d'aménagement bonifiés - MRNF

Cette enveloppe soutient la réalisation de plans bonifiés visant à informer les propriétaires de boisés privés au sujet de la présence d'éléments d'intérêt écologique et ainsi d'en favoriser la conservation. Pour plus de détails, voir la section portant sur le PPMV.

#### Plans d'aménagement bonifiés - FFQ

Cette enveloppe a des objectifs similaires à l'enveloppe précédente, mais cible particulièrement les espèces animales en péril. Pour plus de détails, voir la section portant sur le PPMV.

### Visites-conseils

Les visites-conseils sont des activités de transfert de connaissances qui se traduisent par des rencontres personnalisées s'adaptant aisément aux besoins de chacun des propriétaires. En 2025-2026, le service de visite-conseil était offert par les conseillers forestiers accrédités à des propriétaires de boisés détenant un certificat de producteur forestier ou non.

D'autres types de visites ont aussi été financés par l'Agence. Pour plus de détails, voir la section portant sur le PPMV.

## LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

### STATISTIQUES

Afin d'alléger la présentation des statistiques, le détail des traitements sylvicoles par catégorie d'activités et par enveloppe est présenté en annexe.

Au cours de l'exercice 2025-2026, le budget total attribué à la mise en valeur des forêts privées de l'Estrie ainsi qu'à la formation personnalisée des

propriétaires (visites-conseils) s'est élevé à 6 242 793 \$, ce qui correspond à 11 % de moins que l'année précédente (6 977 590 \$).

Comme pour les années passées, les travaux commerciaux ont été les plus fréquemment réalisés sur le territoire (T1 et T2).

| <b>T1. Travaux réalisés par catégorie d'activités</b> |                                                                                            |                                                                                                        |                                  |                  |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------|
| <b>Activités</b>                                      | <b>Réalisations<br/>2024-2025</b>                                                          | <b>Réalisations<br/>2025-2026</b>                                                                      | <b>Nombre de<br/>traitements</b> | <b>Évolution</b> |
| Préparation de terrain                                | 316 ha                                                                                     | 282 ha                                                                                                 | 73                               | -11 %            |
| Plantation                                            | 569 543 plants                                                                             | 638 543 plants                                                                                         | 151                              | 12 %             |
| Entretien de plantation                               | 425 ha                                                                                     | 404 ha                                                                                                 | 127                              | -5 %             |
| Travaux non commerciaux                               | 118 ha                                                                                     | 152 ha                                                                                                 | 45                               | 29 %             |
| Travaux commerciaux                                   | 4 177 ha*                                                                                  | 3 319 ha*                                                                                              | 792                              | -21 %            |
| Transport de plants                                   | 327 972 plants<br>transportés                                                              | 346 784 plants<br>transportés                                                                          | 64                               | 6 %              |
| Visite-conseil enregistrée                            | 221 visites                                                                                |                                                                                                        |                                  |                  |
| Visite-conseil non<br>enregistrée                     | 136 visites                                                                                | 203 visites                                                                                            | 203                              | -43 %            |
| Plan d'aménagement<br>forestier bonifié (PAFB)        | -                                                                                          | 51                                                                                                     | 51                               | -                |
| <b>Total</b>                                          | <b>569 543 plants<br/>5 036 ha<br/>327 972 plants<br/>transportés<br/><br/>357 visites</b> | <b>638 543 plants<br/>4 157 ha<br/>346 784 plants<br/>transportés<br/><br/>203 visites<br/>51 PAFB</b> | <b>1 506</b>                     |                  |

\* Prendre note que, afin d'éviter les doublons, la superficie traitée et le nombre de traitements de **2025-2026** excluent le martelage, lequel correspond à **2 133,68 ha** et à **489 traitements**. En 2024-2025, on notait 2 263 ha et 544 traitements.

## LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

### T2. Aide financière versée par catégorie d'activités

| Activités                            | 2024-2025           |              | 2025-2026           |              | Évolution |
|--------------------------------------|---------------------|--------------|---------------------|--------------|-----------|
|                                      | Réalizations        | % du budget  | Réalizations        | % du budget  |           |
| Préparation de terrain               | 359 135 \$          | 5 %          | 331 324 \$          | 5 %          | -8 %      |
| Plantation                           | 393 965 \$          | 6 %          | 465 610 \$          | 7 %          | 18 %      |
| Entretien de plantation              | 872 563 \$          | 13 %         | 740 938 \$          | 12 %         | -15 %     |
| Travaux non commerciaux              | 225 289 \$          | 3 %          | 285 025 \$          | 5 %          | 27 %      |
| Travaux commerciaux                  | 4 996 605 \$        | 72 %         | 4 315 785 \$        | 69 %         | -14 %     |
| Transport de plants                  | 5 084 \$            | 1 %          | 5 660 \$            | 0,1 %        | 11 %      |
| Visite-conseil enregistrée           | 77 350 \$           | 1 %          |                     |              |           |
| Visite-conseil non enregistrée       | 47 600 \$           | 0 %          | 71 050 \$           | 1 %          | -43 %     |
| Plan d'aménagement forestier bonifié | -                   | -            | 27 400 \$           | 0,4 %        | -         |
| <b>Total</b>                         | <b>6 977 590 \$</b> | <b>100 %</b> | <b>6 242 793 \$</b> | <b>100 %</b> |           |

Prendre note que l'aide financière des travaux commerciaux comprend les sommes investies en martelage.

Quant au bois généré dans le cadre des travaux financés par l'Agence, nous estimons que les travaux commerciaux ont permis de récolter un volume de près de 245 000 m<sup>3</sup>s, ce qui correspond à une baisse 22 % par rapport à l'année précédente (315 500 m<sup>3</sup>s). Ce volume est en grande partie lié à l'utilisation d'un traitement appelé « aide technique à la mobilisation des bois » (37 %). Le jardinage feuillu est en seconde place pour ce qui est du volume généré (19 % du volume). Une proportion de 91 % du volume a été prélevée dans le cadre d'opérations mécanisées.

En ce qui concerne la répartition par type d'aide, 18 % des sommes investies dans le cadre des enveloppes vouées à l'aménagement au cours de l'année 2025-2026 l'ont été pour les producteurs de l'aide individuelle, contre 82 % pour les producteurs de l'aide regroupée (T3).

### T3. Répartition par catégorie d'activités

| Activités                            | Aide regroupée      |                     | Aide individuelle   |               |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------|
|                                      | Montant             | Quantité            | Montant             | Quantité      |
| Préparation de terrain               | 297 727 \$          | 260 ha              | 33 597 \$           | 22 ha         |
| Plantation                           | 396 909 \$          | 545 075 plants      | 68 701 \$           | 93 468 plants |
| Entretien de plantation              | 628 799 \$          | 332 ha              | 112 139 \$          | 72 ha         |
| Travaux non commerciaux              | 270 275 \$          | 140 ha              | 14 750 \$           | 12 ha         |
| Travaux commerciaux                  | 3 435 161           | 2 685 ha*           | 880 624 \$          | 633 ha*       |
| Transport de plants                  | 4 746 \$            | 301 201 plants      | 914 \$              | 45 583 plants |
| Plan d'aménagement forestier bonifié | 25 500 \$           | 48 plans            | 1 900 \$            | 3 plans       |
| <b>Total</b>                         | <b>5 059 117 \$</b> |                     | <b>1 112 626 \$</b> |               |
|                                      |                     | <b>6 171 743 \$</b> |                     |               |
| Visites-conseils                     |                     | 71 050 \$           |                     |               |
| <b>Total</b>                         |                     | <b>6 242 793 \$</b> |                     |               |

\* Prendre note que, afin d'éviter les doublons, la superficie traitée dans les travaux commerciaux exclut le martelage.

## LIVRAISON DES ENVELOPPES VOUÉES À L'AMÉNAGEMENT

Les conseillers forestiers ont partagé leur enveloppe budgétaire entre 570 producteurs forestiers (excluant les visites-conseils), ce qui est similaire à l'exercice précédent (566).

Par ailleurs, une aide financière moyenne de 10 828 \$ a été accordée pour la mise en valeur du (des) boisé(s) de chaque producteur. Ce montant est de 11 % inférieur à celui de l'année précédente (12 107 \$).

| T4. Clientèle desservie       |                       |                     |
|-------------------------------|-----------------------|---------------------|
| Type de producteur            | Nombre de producteurs | Montant             |
| Grands propriétaires          | 4                     | 127 989 \$          |
| Petits propriétaires          | 566                   | 6 043 754 \$        |
| <b>Total</b>                  | <b>570</b>            | <b>6 171 743 \$</b> |
| <b>Moyenne par producteur</b> |                       | <b>10 828 \$</b>    |

L'examen de la répartition des montants du programme d'aide dans chacune des six MRC et dans la ville de Sherbrooke (T5) révèle que 53 %

de l'aide financière a été accordée dans les MRC du Granit et du Haut-Saint-François.

| T5. Montant investi par MRC ou Ville |                     |              |                     |              |
|--------------------------------------|---------------------|--------------|---------------------|--------------|
| MRC ou Ville                         | Montant 2024-2025   | Proportion   | Montant 2025-2026   | Proportion   |
| Le Granit                            | 2 227 669 \$        | 33 %         | 1 922 081 \$        | 31 %         |
| Les Sources                          | 674 755 \$          | 10 %         | 695 827 \$          | 11 %         |
| Le Haut-Saint-François               | 1 609 686 \$        | 23 %         | 1 319 222 \$        | 21 %         |
| Le Val-Saint-François                | 608 607 \$          | 9 %          | 694 905 \$          | 11 %         |
| Sherbrooke                           | 119 651 \$          | 2 %          | 150 221 \$          | 2 %          |
| Coaticook                            | 983 497 \$          | 14 %         | 928 754 \$          | 15 %         |
| Memphrémagog                         | 628 775 \$          | 9 %          | 460 733 \$          | 7 %          |
| <b>Total</b>                         | <b>6 852 640 \$</b> | <b>100 %</b> | <b>6 171 743 \$</b> | <b>100 %</b> |

Prendre note que la répartition du montant investi par MRC ou Ville exclut la valeur des visites-conseils.

## REMBOURSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE DESTRUCTION DE L'INVESTISSEMENT

Une somme de 11 233 \$ a été perçue par l'Agence en 2025-2026 pour cause de destruction de l'investissement (2 cas) et pour libérer un héritier de tout engagement selon son souhait (1 cas).

## ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

Conformément aux directives provinciales émanant du Rendez-vous de la forêt privée de 2011, l'Agence a adopté une nouvelle procédure d'évaluation de la performance des conseillers forestiers en 2014-2015 afin de s'arrimer aux critères de performance provinciaux. Cette procédure a été appliquée pour la première fois en 2015-2016.

La méthode s'inspire largement des procédures régionales instaurées au fil des ans de même que du document intitulé « *Critères de performance des agents livreurs* », du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (mars 2014).

Ce processus d'évaluation se traduit par la confection de bulletins de performance, lesquels peuvent être considérés comme des indicateurs mesurant le degré de respect des exigences accompagnant l'accréditation pour la livraison de programmes. Le bulletin d'un conseiller forestier n'a pas nécessairement d'incidences directes sur le budget de celui-ci, mais est dans les faits complémentaire à la politique de répartition budgétaire où sont consignées les modalités concernant certains ajustements budgétaires découlant des réclamations d'aide financière.

Les programmes d'aide gérés par l'Agence ont pour objectifs de protéger et de mettre en valeur la forêt privée. L'évaluation de la performance des conseillers forestiers est l'opération qui permet à

l'Agence et à ses bailleurs de fonds de s'assurer de l'atteinte de ces objectifs. En des termes forestiers, cet exercice se traduit par un volet de vérification opérationnelle (V.O.) qui vise à évaluer les travaux et les services techniques réalisés en forêt privée. En des termes administratifs, ce processus se veut plutôt une évaluation de l'application des modalités entourant l'accréditation des conseillers, notamment en ce qui concerne le respect des balises et consignes spécifiées dans divers documents (contrat d'accréditation, règlements et cahiers d'instructions). Ces deux volets sont complémentaires.

### CRITÈRES

1A - Vérification des prescriptions sylvicoles avant travaux, volet terrain;

1B - Vérification administrative complémentaire des prescriptions sylvicoles;

2A - Vérification des traitements sylvicoles réalisés (prescription, qualité et quantité), volet terrain;

2B - Vérification administrative complémentaire des traitements réalisés;

3 - Suivi des plantations;

4 - Qualité des factures.



## ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

### RÉSULTATS

#### Critères 1A, 1B, 2A et 2B

##### Vérification opérationnelle régulière

La vérification opérationnelle (V.O.) touche les travaux de mise en valeur facturés ou qui pourraient être éventuellement facturés à l'Agence. La période couverte par la V.O. est décalée par rapport à l'exercice financier de l'Agence. Pour le présent exercice, elle a débuté le 1<sup>er</sup> novembre 2024 et s'est terminée le 31 octobre 2025.

L'Agence a procédé à un tirage au sort afin de pouvoir procéder à la vérification d'un minimum de 7 % des dossiers. Le niveau total de vérification dans ces volets est de 7,19 %.

Au total, 123 dossiers ont été vérifiés avant et après exécution (1A et 2A).

Pour chaque dossier avant traitement, l'Agence vérifie la validité de la prescription des préparations de terrain et des entretiens de plantation. Après traitement, l'Agence vérifie la validité de la prescription, la quantité déclarée et la qualité de tous les types de travaux tirés. Le résultat est calculé en tenant compte de la validité de la prescription, de la qualité des travaux et de la superficie. Les résultats sont pondérés en fonction de la superficie.

La vérification a porté sur 14 prescriptions avant traitement et sur 109 travaux exécutés.

Le résultat des prescriptions (1A) est de 99,2 %.

Le résultat des travaux (2A) est de 99,1 %. Il n'y a pas eu de cas de non-conformité durant cette période.

Les prescriptions combinées avec les travaux (1A-2A) donnent un résultat de 99,1 %.

La qualité des pièces justificatives (vérification administrative complémentaire (1B et 2B)) est de 90,9 %.

#### Critère 3

##### Suivi des plantations

Le conseiller doit déposer à l'Agence un rapport contenant l'ensemble des plantations suivies dans les délais exigés à une date déterminée. Neuf conseillers ont remis le document dans les délais à l'Agence, trois autres n'avaient pas de plantations à suivre (12/12) 100 %. Cette évaluation est calculée au prorata du budget des conseillers.

#### Critère 4

##### Qualité des factures

Pour l'exercice se terminant au 31 octobre 2025, cette évaluation a été faite selon le nombre de factures conformes, soit 120/149 (80,5 %).

#### Note globale

La performance globale des conseillers de l'Estrie en tenant compte de tous les critères est de 97,8 %.

La médiane est de 98,3 %.



## ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

### AUTRES CONSTATS ET RÉFLEXIONS

Le coordonnateur à la vérification opérationnelle, pour produire ses rapports, est tenu de se conformer aux directives contenues dans le *Cahier de références techniques en forêt privée* du MFFP. Dans certaines situations, sur demandes des conseillers, il est habilité à accepter ou à refuser des dérogations parmi les traitements inclus dans la grille des taux d'investissement. Les dérogations sont acceptées à la condition que le conseiller apporte des arguments référés et que les objectifs soient visés.

#### Nerprun

Étant donné que le nerprun est une espèce envahissante du sud du Québec, le *Cahier de références techniques en forêt privée* du MFFP ne fait pas mention de cette réalité. Les difficultés à contrôler cette plante dans les plantations étant connues de tous, l'Agence exige un engagement des producteurs qui désirent obtenir du financement pour reboiser avec des essences à croissance plus lente en l'occurrence les épinettes. Le propriétaire doit s'engager par écrit à faire à ses frais au moins un dégagement supplémentaire si nécessaire, et ce, au-delà des trois dégagements financés.

#### Latitude des professionnels de l'Agence

Dans certaines exceptions, l'Agence va au-delà du *Cahier de références techniques* du MFFP. Elle ne

finance plus les coupes progressives d'ensemencement dans des peuplements admissibles dont le sous-couvert est composé de nerprun en abondance. Cette plante enlève toute possibilité d'atteindre les objectifs du traitement.

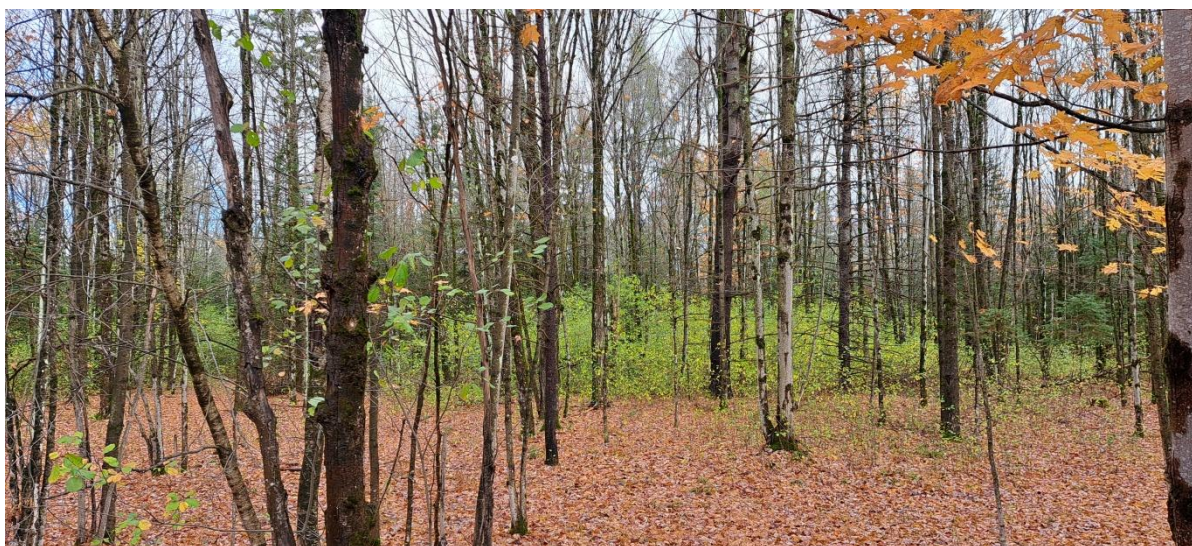
#### Réclamations (vérification régulière)

Durant cette période, il n'y a eu aucune réclamation due à une non-conformité dans la vérification régulière. En comparaison, la somme des réclamations perçues l'année précédente (incluant les pénalités) s'élevait à 370,80 \$.

#### Support auprès de conseillers

Le coordonnateur à la vérification opérationnelle, en plus de sa principale tâche, doit répondre à plusieurs demandes d'aspect technique formulées par les conseillers. Mentionnons, entre autres, les dérogations, l'aide à la transition due aux nouvelles normes, l'interprétation du *Cahier de références techniques*, le diagnostic sylvicole, le calcul de débit, etc. Durant la période de vérification, l'Agence a répondu à plus de 142 demandes et, dans 72 cas, une visite sur le terrain s'est avérée nécessaire.

Guyôm Cheval, ing. f.  
Avril 2026



## ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

### T6. Performance globale des conseillers par catégorie de travaux et par critère

| Prescriptions sylvicoles avant traitement et travaux réalisés | Quantité | Résultats     | Minimum par catégorie de travaux | Maximum par catégorie de travaux |
|---------------------------------------------------------------|----------|---------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Prescriptions sylvicoles avant travaux, volet terrain (ha)    | 38,6     | 99,2 %        | 98,4 %                           | 100,0 %                          |
| Préparation de terrain (ha)                                   | 31,8     | 99,8 %        | 98,3 %                           | 100,0 %                          |
| Reboisement (ha)                                              | 33,2     | 98,1 %        | 98,0 %                           | 100,0 %                          |
| Entretien de plantation (ha)                                  | 38,6     | 96,8 %        | 95,0 %                           | 100,0 %                          |
| Travaux non commerciaux (ha)                                  | 14,9     | 96,6 %        | 95,0 %                           | 100,0 %                          |
| Travaux commerciaux (ha)                                      | 238,7    | 99,7 %        | 99,0 %                           | 100,0 %                          |
| Critères et pondération                                       | Quantité | Résultats     | Minimum par conseiller           | Maximum par conseiller           |
| 1A-2A Prescriptions sylvicoles et travaux réalisés 85 %       | 395,7    | 99,1 %        | 98,4 %                           | 100,0 %                          |
| 1B-2B Vérification administrative complémentaire 5 %          | 225      | 90,9 %        | 66,7 %                           | 100,0 %                          |
| 3 Suivi des plantations 5 % (sur 12 conseillers)              | 12       | 100,0 %       | 100,0 %                          | 100,0 %                          |
| 4 Qualité des factures 5 %                                    | 149      | 80,6 %        | 38,0 %                           | 100,0 %                          |
| <b>Performance des conseillers</b>                            |          | <b>97,8 %</b> |                                  |                                  |

### T7. Note globale pondérée

| Critères                                           | Pondération  | Note moyenne  | Note minimale | Note maximale |
|----------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
| 1A-2A Prescriptions sylvicoles et travaux réalisés | 85 %         | 84,2 %        | 83,6 %        | 85,0 %        |
| 1B-2B Vérification administrative complémentaire   | 5 %          | 4,5 %         | 3,3 %         | 5,0 %         |
| 3 Suivi des plantations                            | 5 %          | 5,0 %         | 5,0 %         | 5,0 %         |
| 4 Qualité des factures                             | 5 %          | 4,0 %         | 1,9 %         | 5,0 %         |
| <b>Performance des conseillers</b>                 | <b>100 %</b> | <b>97,8 %</b> |               |               |

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025-2026

## INDUSTRIE FORESTIÈRE

### CONTRIBUTION DE L'INDUSTRIE

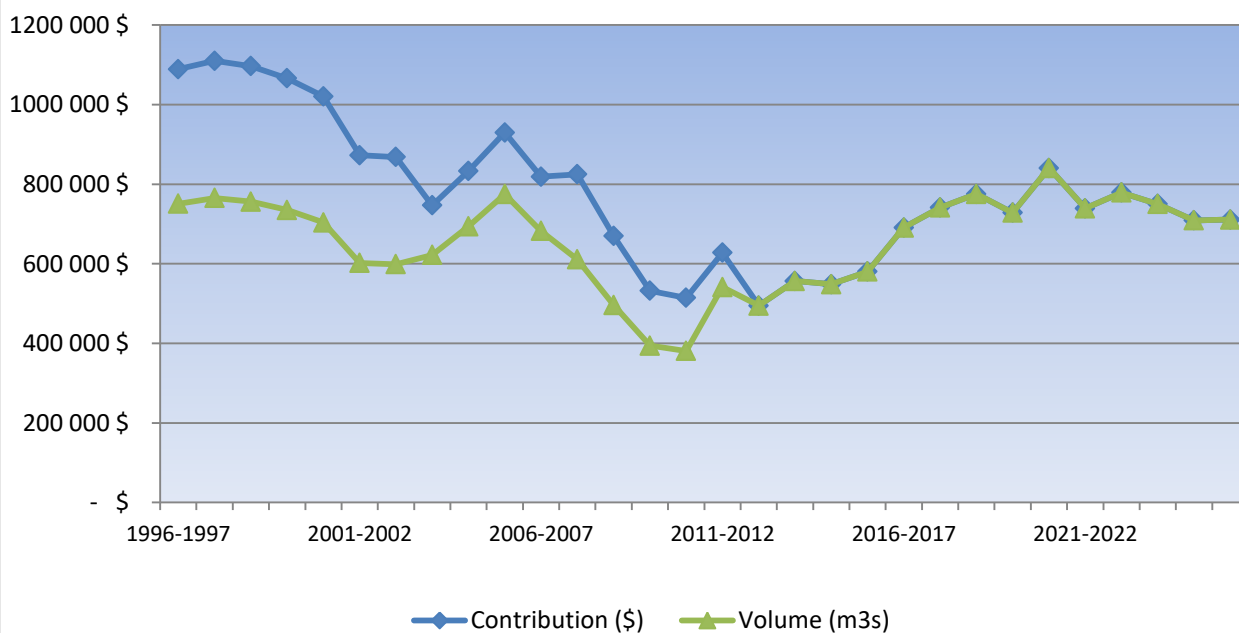
Les contributions des titulaires de permis perçues pour l'exercice 2025-2026 totalisent 710 998 \$, ce qui est similaire à l'année précédente.

Les volumes de bois acquis par l'industrie forestière dans les boisés privés estriens et les contributions qui y sont liées ont changé considérablement au fil des années. La variation des sommes reçues annuellement peut s'expliquer par différents facteurs, comme les soubresauts sur le marché du bois et les changements apportés aux taux applicables par mètre cube solide.

#### T8. Contribution par mètre cube

| Période      | Contribution (\$/m <sup>3</sup> s) |
|--------------|------------------------------------|
| 1996-2002    | 1,45 \$                            |
| 2003-2006    | 1,20 \$                            |
| 2007-2011    | 1,35 \$                            |
| 2012 et plus | 1,00 \$                            |

Graphique 1 : Évolution de la contribution de l'industrie



## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

Le Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) brosse un portrait de la forêt privée de l'Estrie et de ses ressources, dégage des problématiques, fixe des objectifs régionaux de protection et de mise en valeur et suggère des moyens dans le but d'atteindre les objectifs retenus dans une optique d'aménagement forestier durable.

### SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU PPMV

Les principales activités de l'Agence quant à la mise en œuvre et au suivi du PPMV de l'année 2025-2026 ont été les suivantes :

- Financer des sessions de formation aux propriétaires forestiers (voir *Formation et transfert de connaissances*);
- Colliger le volume de bois transigé pour le suivi de la possibilité forestière en petite forêt privée;
- Informer des propriétaires sur l'admissibilité et le fonctionnement du Programme d'aide;
- Distribuer gratuitement les mises à jour du cadastre rénové auprès des conseillers forestiers et des données sur la biodiversité;
- Participer au comité de réflexion des thématiques du colloque de l'AFSQ;
- Rencontrer les étudiants du CRIFA (13 personnes);
- Compiler des données statistiques à la demande des MRC de Coaticook et du Haut-St-François, du SPFSQ et de MCI;
- Traiter les demandes de renseignement concernant les travaux sylvicoles financés par l'Agence dans le cadre de transactions de boisés;
- Assister au comité de suivi du PDZA du Val-St-François (2 rencontres) et commenter le plan de match des chantiers 6 et 7 du PDZA;
- Traiter des demandes de mesures d'atténuation pour des espèces en situation précaire lors de travaux sylvicoles (salamandre sombre du Nord);
- Assister la MRC du Granit dans les appels à projets du PADF 2024-2027 (préanalyse des projets, prise de contact avec les promoteurs, accompagnement de la chargée de projet, comité de gestion pour la sélection des projets);

- Participer aux réunions du comité aviseur de la Filière acéricole estrienne (2 rencontres);

#### Plans Climat

##### *MRC du Haut-St-François*

- ♦ Colliger un tableau sur les aléas liés aux changements climatiques;
- ♦ Participer à l'événement rassembleur autour des enjeux liés aux changements climatiques;
- ♦ Rencontrer des professionnels de la MRC pour discuter des préoccupations des impacts sur la forêt;

##### *MRC du Val St-François*

- ♦ Participer à l'atelier de consultation Plan Climat;

##### *Santé Publique, les MRC et la TME*

- ♦ Participer aux deux ateliers de concertation régionale en adaptation aux changements climatiques;

#### Eau et Milieux humides et hydriques :

- ♦ Assister à la présentation du contenu du RCI MHH de la MRC du Granit;
- ♦ Participer à l'atelier du Comité local de bassin versant du lac Memphrémagog, du Comité local de bassin versant du lac Massawippi et celui du Comité local de bassin versant du Grand lac Saint-François organisés par le COGESAF;

#### Table des MRC de l'Estrie

##### *Entente sectorielle de développement Forêt, Environnement et Changement climatique (ESD-FECC)*

- ♦ Participer à une consultation sur le plan d'action de ESD-FECC;
- ♦ Collaborer à la cocréation d'un projet à portée régionale d'information et sensibilisation des propriétaires forestiers;

##### *Plan intégré de la forêt de l'Estrie*

- ♦ Participer à une rencontre entre les deux agences et la conseillère en développement régional responsable du plan intégré;
- ♦ Commenter des documents associés au plan intégré et aux ateliers de consultation;
- ♦ Assister à l'atelier de consultation sur le plan intégré du secteur forestier et à celui des autres usagers/organismes;

- Participer à un atelier de cocréation du plan d'action sur la stratégie de conservation des milieux naturels de la Ville de Magog piloté par MCI;

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

- Assister à l'atelier sur la stratégie de conservation des milieux naturels du bassin versant du lac Memphrémagog piloté par MCI;
- Participer à l'atelier de concertation du Plan de protection, de restauration et d'utilisation durable de la grande plaine de la rivière noire du Grand Valcourt piloté par NCE;
- Plan d'aménagement forestier bonifié – enveloppe de la Fondation de la faune :
  - ♦ Participer à une rencontre Agences, Fondation de la Faune et ministères;
  - ♦ Rencontrer le COGESAF et MCI pour discuter d'une possible collaboration pour la promotion de PAFB (2 rencontres);
  - ♦ Élaborer un feuillet d'information sur les PAFB;
  - ♦ Libeller une lettre gabarit pour acheminer aux propriétaires concernés par des occurrences d'espèces ciblées par la FFQ;
  - ♦ Rédiger un article promotionnel des PAFB publié dans le Progrès forestier;
  - ♦ Déposer un rapport d'étape et financier;
  - ♦ Analyser et commenter les 9 PAFB financés dans un objectif d'amélioration continue des conseillers forestiers;
- Plan d'aménagement forestier bonifié – enveloppe MRNF
  - ♦ Assister à la présentation du contenu du guide provincial de réalisation des PAF bonifiés;
  - ♦ Ajouter quelques particularités régionales au guide pour créer une version estrienne;
  - ♦ Répondre au sondage du MRNF sur les difficultés survenues dans le déploiement des PAFB et les actions à mettre en œuvre;
  - ♦ Analyser et commenter les 42 PAFB financés dans un objectif d'amélioration continue des conseillers forestiers;
- Dossier Mise à jour du PPMV :
  - ♦ Rédiger des sections du chapitre
    - 1- Introduction et du chapitre
    - 2- Connaissance du territoire.
- Dossier du nerprun bourdaine :
  - ♦ Projet de modélisation de la distribution du nerprun piloté par le CERFO en collaboration avec l'UdeM, l'UdS et la DRF-MRNF (*1 rencontre de suivi*)
  - ♦ Accorder des entrevues – Journal du Haut-St-François et Journal de Québec;
  - ♦ Conseiller des propriétaires et des organismes – MRNF Mauricie, MRNF Québec, Ville de Longueuil, OBV du Chêne, CEN Shefford;
  - ♦ Présenter une conférence à la journée *Adaptation aux changements climatiques – Forêt et acériculture* de l'UPA-Estrie;
  - ♦ Effectuer un suivi du projet du contrôle du nerprun à l'étang Burbank;
  - ♦ Animer des ateliers terrain sur la gestion du nerprun pour un groupe d'organismes de Chaudière-Appalaches (35 personnes), un groupe de propriétaires du SPFSQ (14 personnes), un groupe de l'AFSQ (28 personnes);
  - ♦ Visiter des sites de remise en production du Groupement forestier St-François;
  - ♦ Rédiger un rapport sur le dégagement de plantation envahie par le nerprun pour le MRNF Québec;
  - ♦ Déposer le projet *Bonification des outils d'information sur la gestion du nerprun bourdaine en milieu forestier* au PADF;
  - ♦ Participer à une réunion exploratoire pour de l'éco-pâturage de chèvres avec le MAPAQ et une productrice;
  - ♦ Collaborer au développement du projet *Vitrines régionales de démonstration de lutte contre les EEE en érablières exploitées* piloté par le Centre d'innovation agricole pour la filière acéricole estrienne et déposée à Prime-Vert;
  - ♦ Participer à la rencontre de la Table de concertation sur les EEE floristiques pour développer une stratégie régionale de lutte contre les EEE floristiques pilotée par le CRE de l'Estrie dans le cadre du Plan nature 2030;
  - ♦ Initier un projet de sensibilisation des propriétaires forestiers sur l'épine-vinette du Japon;
  - ♦ Rédiger un rapport bilan des activités associées au nerprun pour la période 2000-2024 à la demande du conseil d'administration;
  - ♦ Assurer une veille informationnelle sur le nerprun bourdaine;
  - ♦ Gérer l'enveloppe dédiée au contrôle du nerprun.

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

### POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

#### Suivi de possibilité

La détermination de la possibilité de récolte forestière permet d'établir le seuil acceptable de prélèvement de matière ligneuse d'un territoire donné afin de s'assurer qu'il n'y a pas surexploitation de la forêt.

Pour la période 2025-2035, la possibilité annuelle de récolte pour l'ensemble de la petite forêt privée de l'Estrie est de 1 416 601 m<sup>3</sup>/an, à laquelle

s'ajoute un volume conjoncturel de 429 597 m<sup>3</sup>/an, pour un total de 1 846 198 m<sup>3</sup>/an.

Pour 2025, le niveau de coupe correspond à 49 % de la possibilité forestière de la petite forêt privée. Notons que la moyenne pour les 11 années précédentes était de 54 % pour un volume moyen annuel coupé de 979 462 m<sup>3</sup>s.

#### T9. Suivi de la possibilité forestière de la petite forêt privée

| Groupe d'essences                                     | Récolte (m <sup>3</sup> s) * | Ajustement (m <sup>3</sup> s) ** | Total (m <sup>3</sup> s) | Possibilité forestière (m <sup>3</sup> s) | % coupé     |
|-------------------------------------------------------|------------------------------|----------------------------------|--------------------------|-------------------------------------------|-------------|
| <b>2025</b>                                           |                              |                                  |                          |                                           |             |
| Autres Résineux                                       | 36 042                       | 0                                | 36 042                   | 158 868                                   | 23 %        |
| Feuillus                                              | 117 732                      | 200 000                          | 317 732                  | 863 916                                   | 37 %        |
| Sapin-épinette                                        | 413 307                      | 61 996                           | 475 303                  | 608 098                                   | 78 %        |
| Peuplier                                              | 79 387                       | 0                                | 79 387                   | 215 316                                   | 37 %        |
| <b>Total</b>                                          | <b>646 468</b>               | <b>261 996</b>                   | <b>908 464</b>           | <b>1 846 198</b>                          | <b>49 %</b> |
| <b>Global 11 ans (2014-2024) – période précédente</b> |                              |                                  |                          |                                           |             |
| Sapin-épinette                                        | 5 041 884                    | 756 283                          | 5 798 167                | 6 783 964                                 | 85 %        |
| Autres résineux                                       | 531 015                      | 0                                | 531 015                  | 3 314 454                                 | 16 %        |
| Feuillus                                              | 1 236 804                    | 2 200 000                        | 3 436 804                | 8 419 642                                 | 41 %        |
| Peuplier                                              | 1 008 097                    | 0                                | 1 008 097                | 1 551 297                                 | 65 %        |
| <b>Total</b>                                          | <b>7 817 800</b>             | <b>2 956 283</b>                 | <b>10 774 082</b>        | <b>20 069 357</b>                         | <b>54 %</b> |

\* Volumes mis en marché selon les syndicats pour la petite forêt privée.

\*\* Pour les feuillus, un ajustement a été fait pour tenir compte du bois de chauffage. Pour le groupe sapin-épinette, un ajustement de 15 % a été considéré pour tenir compte du volume non commercialisé laissé sur le site.

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

### FORMATION ET TRANSFERT DE CONNAISSANCES

#### Formation s'adressant aux propriétaires

Au cours de l'année 2025-2026, l'Agence a versé un montant total de 22 155 \$ au SPFSQ et à l'APBB pour organiser des sessions de formation à l'intention des propriétaires forestiers privés. L'ensemble des cours a porté sur 12 sujets différents et représente 16 sessions de formation auxquelles ont participé 198 personnes.

26 personnes ont reçu leur carte de compétence de la CNESST en santé et sécurité en abattage manuel sécuritaire. L'enveloppe de transfert de connaissances assume une partie des coûts d'obtention de l'attestation de compétence, soit 4 861 \$.

Cours offerts : abattage directionnel (de base et avancé), affûtage et entretien de la scie mécanique, gestion du nerprun bourdaine, j'aménage ma forêt et je valorise mon boisé, façonnage et classement des bois, débardage des bois, atelier terrain - éclaircie et jardinage, atelier terrain – aménagement de son boisé, petit traité de l'arpentage, fiscalité forestière et, finalement, construction et amélioration de chemin.

#### Visites de démarchage

Dans une optique de mobilisation des bois de la forêt privée estrienne, un programme a été mis sur pied par le SPFSQ au cours des dernières années. Ce programme comprend trois volets, dont un qui consiste en des rencontres de propriétaires de boisés. Au cours de l'exercice 2025-2026, un montant de 16 123 \$ a été investi pour couvrir les frais entourant la réalisation de 50 visites de propriétaires.

#### Formation s'adressant aux conseillers forestiers et aux partenaires de l'Agence

#### *Risque de déclin prématuré des peuplements forestiers de l'Estrie*

Présentation de deux conférences abordant la vulnérabilité des peuplements forestiers de l'Estrie face à la sécheresse en lien avec les changements climatiques.

#### Objectifs :

- Comprendre la méthode d'analyse et les intrants de la méthode;
- Aborder les stratégies de résistance, de résilience et de transition;
- Présenter les résultats cartographiques de l'analyse des peuplements forestiers de l'Estrie.

Cet atelier en formule hybride a rejoint 51 personnes des organismes suivants : conseillers forestiers, MRC, TME, AFSQ, SPFSQ, UPA-Estrie, Forêt Hereford, AFM, MRNF, CRIFA, CFP Le Granit, CRE de l'Estrie, MCI et NCE.

**Coût : 2 686 \$.**



*Atelier de concertation régionale en adaptation aux changements climatiques*

## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

### ENVELOPPE DÉDIÉE AU CONTRÔLE DU NERPRUN

L'envahissement des peuplements forestiers par le nerprun bourdain est un enjeu majeur en forêt privée estrienne. Sa présence peut compromettre les objectifs d'aménagement forestier, car il profite des interventions sylvicoles pour proliférer. Ce constat incite à expérimenter de nouvelles approches sylvicoles. L'adaptation de traitements sylvicoles peut provoquer une perte de productivité du travailleur et aussi entraîner une hausse des coûts de réalisation. En plus, les essais terrain n'ont pas nécessairement fait leurs preuves sur une longue période ou ne sont pas opérationnels. Les producteurs forestiers qui acceptent des activités innovantes ne devraient pas en assumer l'entièreté des coûts. C'est ainsi que la création d'une enveloppe dédiée au contrôle du nerprun est devenue incontournable. En 2025-2026, le conseil d'administration a accepté de verser une somme ponctuelle de 30 000 \$. Une réévaluation est prévue au printemps 2026.

Procédures de l'enveloppe :

- ◆ Inviter les conseillers forestiers à déposer des projets particuliers;
- ◆ Analyser les projets. Personnes affectées : Guyôm Cheval et Marie-Josée Martel;
- ◆ Discuter des projets avec le conseiller forestier et visiter la station;
- ◆ Vérifier l'état du traitement sylvicole après l'exécution;
- ◆ Suivre la station au cours des années suivantes pour l'atteinte des objectifs;
- ◆ Allouer le budget au cas par cas par projet, selon leur pertinence et non pas par répartition habituelle par pourcentage pour chaque conseiller forestier.

Activités sylvicoles financées :

- ◆ Arrachage mécanique
  - 5,57 ha
  - 2 sites
  - 2 994 \$
- ◆ Ensemencement de mélange de plantes herbacées
  - 2,5 ha
  - 1 site
  - 1 667 \$

**Total : 4 661 \$**

### CERTIFICATION

Les préoccupations et les orientations de l'Agence émises dans le PPMV s'inscrivent dans une démarche d'aménagement forestier durable. Par ailleurs, la certification forestière est un processus d'évaluation indépendante de la gestion forestière et environnementale selon des critères reconnus.

Aussi, le PPMV constitue une référence pour la mise en œuvre de l'aménagement forestier durable en forêt privée tandis que la certification forestière est un moyen d'attestation pour démontrer la progression de la région envers cet objectif ultime.

Les activités du PPMV, tout comme celles réalisées dans les programmes d'aide, doivent s'inscrire dans une optique d'aménagement forestier durable. Par conséquent, les actions de l'Agence permettent de faciliter les processus de certification des différentes organisations de la région.

Puisque certaines activités liées à la certification peuvent être financées par le PAMVFP, le conseil d'administration a accepté de dédier une enveloppe budgétaire spécifique à l'atteinte ou au maintien, à l'échelle régionale, de la certification forestière.

Un montant de 34 938 \$ a été consenti en 2025-2026 au SPFSQ pour soutenir leur certificat de groupe.



## PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

### PERTURBATIONS NATURELLES

Outre le nerprun, lequel fait l'objet d'une attention particulière depuis 2011, et le cerf de Virginie, la présence de l'agrile du frêne en région est prise en compte dorénavant par les professionnels lors de la prescription de travaux sylvicoles. Toutefois, malgré la menace qui guette les forêts de la région, le fait que les frênes dominent rarement le couvert forestier assure peut-être une assez bonne résilience des écosystèmes de même qu'une relative résistance des frênes en forêt. La présence de l'insecte dans la région fait en sorte que l'Etrie est incluse dans la zone réglementée pour l'agrile du frêne de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Quant à une éventuelle épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette, il semble que la région estrienne pourrait être peu touchée, même si l'insecte est bel et bien présent selon les inventaires, de sorte qu'aucune mesure particulière n'est envisagée pour le moment. Cependant, les propriétaires forestiers et leur conseiller forestier ont avantage à poursuivre la programmation des traitements sylvicoles prévus à leur plan d'aménagement forestier et à œuvrer à abaisser la proportion de sapin dans leurs forêts afin d'en diminuer la vulnérabilité et d'en diversifier la composition (enjeu écologique).



## CONTEXTE ET PRÉVISIONS D' ACTIONS 2026-2027

Au cours du prochain exercice, l'Agence devra :

- Plancher sur le projet de fusion administrative avec l'Agence Montérégie, dans le contexte où Lise Beauséjour prendra sa retraite; l'objectif consiste à créer une structure plus solide pour soutenir les mandats et les projets des deux Agences;
- Gérer les divers programmes;
- Travailler en étroite collaboration avec divers partenaires et intervenants du milieu afin de stimuler la mise en valeur des boisés privés;
- Viser 7 % de vérification opérationnelle régulière pour les travaux facturés;
- Coordonner la tenue de formations s'adressant aux professionnels de l'aménagement forestier;
- Poursuivre le transfert de connaissances envers les propriétaires forestiers;
- Continuer à être proactif face à l'envahissement de superficies forestières par le nerprun bourdaine;
- Soutenir les intervenants dans une démarche de certification forestière;
- Promouvoir la réalisation de plans d'aménagement forestier bonifiés;
- Œuvrer à la finalisation de l'implantation de la nouvelle version de la plateforme de gestion des Agences (SIGGA 3);
- Continuer la mise à jour du PPMV, notamment en considérant le plus récent calcul de possibilité forestière, les impacts des changements climatiques et l'influence des OGAT sur les activités d'aménagement en forêt privée;
- Poursuivre la réflexion concernant l'adaptation des forêts aux changements climatiques;
- Évaluer la pertinence de hausser le montant maximum investi par propriétaire;
- Agir sur tout autre dossier, selon les orientations ou indications du conseil d'administration.



# ANNEXE 1

## LISTE DES MEMBRES DE L'AMFE AU 31 MARS 2026

### MEMBRES RÉGULIERS

#### LE MONDE MUNICIPAL

- MRC des Sources
- MRC de Coaticook
- MRC du Granit
- MRC du Haut-Saint-François
- MRC du Val-Saint-François
- MRC de Memphrémagog
- Ville de Sherbrooke

#### LES PRODUCTEURS FORESTIERS

##### Sous-catégorie des Syndicats et Offices de producteurs de bois

- Association des propriétaires de boisés de la Beauce
- Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

##### Sous-catégorie des organismes de gestion en commun

- Aménagement forestier coopératif des Appalaches
- Groupement forestier coopératif Saint-François
- Groupement forestier des Cantons inc.
- Groupement forestier de Beauce inc..
- Laforêt, Coopérative de services forestiers

#### LES TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS

##### Sous-catégorie du sciage, du déroulage et des panneaux

- Armand Duhamel & Fils inc.
- Bardeaux & Cèdres St-Honoré Inc.
- Blanchette et Blanchette
- Bois Daaquam inc.
- Bois Hunting inc.
- Carrier & Bégin inc.
- Champeau Mégantic inc.
- Clermond Hamel Itée

- Compagnie de Placage Mégantic inc.
- Fontaine inc.
- J.M. Champeau inc.
- La Cie Commonwealth Plywood Itée
- Le Spécialiste du Bardeau de Cèdre inc.
- Les Bois Poulin
- Marcel Lauzon inc.
- Menuiserie East-Angus
- Millette & Fils Itée
- Mobilier Rustique inc.
- Multibois F. L. inc.
- Produits forestiers D.G. Itée
- Produits forestiers St-Armand inc.
- Produits de bois Réginald Dingman et fils
- Sciegex inc.
- Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.
- Scierie Clifton inc.
- Scierie Labranche inc.
- Scierie Lapointe & Roy Itée
- Scierie Tech inc.
- Scierie West Brome
- Stella Jones inc.
- Vexco inc.

##### Sous-catégorie des pâtes et papiers

- Domtar inc.
- Kruger inc.

#### MEMBRE ASSOCIÉ

- For-Éco

## ANNEXE 2

### CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS 2025-2026

#### AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

112, Route 257 Sud  
La Patrie (Québec) J0B 1Y0  
Téléphone : 819 888-2790  
[info@afca.coop](mailto:info@afca.coop)

#### GROUPEMENT FORESTIER DES CANTONS INC.

769, Route 141 – R.R. 6  
Coaticook (Québec) J1A 2S5  
Téléphone : 819 849-7048  
[info@gfcantons.ca](mailto:info@gfcantons.ca)

#### CHABOT, POMERLEAU & ASSOCIÉS

4927, boul. Industriel  
Sherbrooke (Québec) J1R 0P4  
Téléphone : 819 791-8668  
[cpa@chabotpomerleauass.com](mailto:cpa@chabotpomerleauass.com)

#### CONSUL-FORÊT M. DUROCHER INC.

71, chemin Amy, R.R. 2  
Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0  
Téléphone : 819 347-7584  
[durmar16@hotmail.com](mailto:durmar16@hotmail.com)

#### FOR-ECO

560, chemin Knowlton – bureau A  
Lac-Brome (Québec) J0E 1V0  
Téléphone : 450 242-1366  
[jmanasc@citenet.net](mailto:jmanasc@citenet.net)

#### GROUPEMENT FORESTIER DE BEAUCÉ INC.

34, 4<sup>e</sup> Rue Ouest  
St-Martin (Québec) G0M 1B0  
Téléphone : 418 382-5068  
[info@gfbaucé.com](mailto:info@gfbaucé.com)

#### GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF ST-FRANÇOIS

345, rue du Parc Industriel  
Windsor (Québec) J1S 3A7  
Téléphone : 819 845-3266  
[info@gfsf.ca](mailto:info@gfsf.ca)

#### LAFORÊT, COOPÉRATIVE DE SERVICES FORESTIERS

115, rue Principale  
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0  
Téléphone : 819 344-2232  
[laforet@laforet.coop](mailto:laforet@laforet.coop)

#### SERVICES FORESTIERS FRANÇOIS MARTEL INC.

6691, rue Salaberry  
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1K2  
Téléphone : 819 583-2078  
[francois.martel@servicesforestiers.ca](mailto:francois.martel@servicesforestiers.ca)

#### SOCIÉTÉ FORESTIÈRE CAMBIUM ENR.

60, rue Dufferin – C.P. 897  
Waterloo (Québec) J0E 2N0  
Téléphone : 450 539-2427  
[fpelletier.cambium@gmail.com](mailto:fpelletier.cambium@gmail.com)

#### ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCÉ

3500, boul. Dionne  
St-Georges (Québec) G5Y 3Y9  
Téléphone : 418 228-5110  
[apbb@apbb.qc.ca](mailto:apbb@apbb.qc.ca)

#### DOMTAR INC.

609, Rang 12 – C.P. 1010  
Windsor (Québec) J1S 2L9  
Téléphone : 819 845-2771

## ANNEXE 3

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS DANS LES PROGRAMMES D'AIDE EN 2025-2026

| Conseiller forestier                | Aide regroupée      | Pourcentage de l'enveloppe | Aide individuelle   | Pourcentage de l'enveloppe |
|-------------------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|----------------------------|
| GFC St-François                     | 967 190 \$          | 16 %                       |                     |                            |
| Laforêt (AFC Wolfe)                 | 742 479 \$          | 12 %                       |                     |                            |
| AFC Appalaches                      | 1 346 166 \$        | 22 %                       |                     |                            |
| GF Cantons                          | 1 496 037 \$        | 24 %                       |                     |                            |
| GF Beauce inc.                      | 507 244 \$          | 8 %                        |                     |                            |
| Domtar inc.                         |                     |                            | 30 000 \$           | 0,5 %                      |
| Services Forestiers François Martel |                     |                            | 258 459 \$          | 4 %                        |
| For-Éco                             |                     |                            | 95 813 \$           | 1,5 %                      |
| Consul-Forêt M. Durocher            |                     |                            | 168 680 \$          | 3 %                        |
| APB-Beauce                          |                     |                            | 216 190 \$          | 3,5 %                      |
| Société forestière Cambium          |                     |                            | 92 116 \$           | 1,5 %                      |
| Chabot, Pomerleau & Ass.            |                     |                            | 251 368 \$          | 4 %                        |
| <b>Total</b>                        | <b>5 059 117 \$</b> | <b>82 %</b>                | <b>1 112 626 \$</b> | <b>18 %</b>                |
|                                     |                     | <b>6 171 743 \$</b>        |                     |                            |
| <b>Visites-conseils</b>             |                     | 71 050 \$                  |                     |                            |
| <b>GRAND TOTAL</b>                  |                     | <b>6 242 793 \$</b>        |                     |                            |

## ANNEXE 4

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025-2026 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

| Groupe                              | Code | Nom du traitement                                              | Quantité      | Unité        | Nombre de traitements | Montant              |
|-------------------------------------|------|----------------------------------------------------------------|---------------|--------------|-----------------------|----------------------|
| 05                                  | 7501 | DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT - FORTE COMPÉTITION           | 11,23         | ha           | 4                     | 17 732,17 \$         |
| 05                                  | 7504 | DÉCHIQUETAGE                                                   | 8,7           | ha           | 3                     | 15 747,00 \$         |
| 05                                  | 7512 | HERSAGE FORESTIER - DOUBLE PASSAGE                             | 119,58        | ha           | 14                    | 127 472,28 \$        |
| 05                                  | 7514 | DÉBLAIEMENT AVEC EXCAVATRICE « PELLE-PEIGNE »                  | 19,04         | ha           | 11                    | 28 160,16 \$         |
| 05                                  | 7515 | DÉBLAIEMENT DE RÉSIDUS DE COUPE – ABATTEUSE GROUPEUSE          | 1             | ha           | 1                     | 1 434,00 \$          |
| 05                                  | 7516 | DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE                                          | 110,46        | ha           | 33                    | 124 719,06 \$        |
| 05                                  | 7520 | LABOURAGE ET HERSAGE AGRICOLE PEH                              | 2,1           | ha           | 3                     | 1 705,20 \$          |
| <b>TOTAL PRÉPARATION DE TERRAIN</b> |      |                                                                | <b>272,11</b> | <b>ha</b>    | <b>69</b>             | <b>316 969,87 \$</b> |
| 06                                  | 7620 | PLANTATION - PEH                                               | 0,1           | 1 000 plants | 1                     | 99,10 \$             |
| 06                                  | 7626 | PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD RÉSINEUX                  | 260,029       | 1 000 plants | 47                    | 193 709,28 \$        |
| 06                                  | 7633 | PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS         | 2,945         | 1 000 plants | 7                     | 2 052,92 \$          |
| 06                                  | 7636 | PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD FEUILLUS                  | 2,895         | 1 000 plants | 7                     | 2 156,78 \$          |
| 06                                  | 7637 | PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET + 15 CAVITÉS RÉSINEUX | 7,138         | 1 000 plants | 1                     | 5 360,64 \$          |
| 06                                  | 7638 | PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX         | 150,628       | 1 000 plants | 24                    | 103 782,69 \$        |
| 06                                  | 7639 | PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 200 À 299 CC                    | 75,004        | 1 000 plants | 8                     | 47 627,54 \$         |
| 06                                  | 7641 | ENRICHISSEMENT RACINES NUES PFD RÉSINEUX                       | 10,33         | 1 000 plants | 6                     | 8 873,47 \$          |
| 06                                  | 7644 | ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX              | 7,35          | 1 000 plants | 3                     | 5 725,65 \$          |
| 06                                  | 7646 | ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX | 4,915         | 1 000 plants | 2                     | 4 187,58 \$          |

## ANNEXE 4

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025-2026 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

| Groupe                                   | Code | Nom du traitement                                          | Quantité       | Unité               | Nombre de traitements | Montant              |
|------------------------------------------|------|------------------------------------------------------------|----------------|---------------------|-----------------------|----------------------|
| 06                                       | 7648 | REGARNI RÉCIPIENTS 200 À 299 CC RÉSINEUX                   | 0,756          | 1 000 plants        | 2                     | 567,76 \$            |
| 06                                       | 7649 | REGARNI RACINES NUES PFD RÉSINEUX                          | 29,483         | 1 000 plants        | 19                    | 25 325,90 \$         |
| 06                                       | 7650 | REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX                 | 9,235          | 1 000 plants        | 6                     | 7 194,07 \$          |
| 06                                       | 7652 | REGARNI RACINES NUES PFD FEUILLUS                          | 0,05           | 1 000 plants        | 1                     | 42,95 \$             |
| 06                                       | 7653 | REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS                 | 0,45           | 1 000 plants        | 3                     | 350,55 \$            |
| 06                                       | 7657 | REGARNI RÉC 300 CC ET +15 CAVITÉS RÉSINEUX                 | 2,76           | 1 000 plants        | 2                     | 2 351,52 \$          |
| <b>TOTAL MISE EN TERRE DE PLANTS</b>     |      |                                                            | <b>564,068</b> | <b>1 000 plants</b> | <b>139</b>            | <b>409 408,37 \$</b> |
| 07                                       | 7751 | 1ER DÉGAGEMENT PLANTATION - RÉSINEUX                       | 219,46         | ha                  | 74                    | 417 581,89 \$        |
| 07                                       | 7752 | 2E DÉGAGEMENT PLANTATION - RÉSINEUX                        | 139,85         | ha                  | 37                    | 245 716,45 \$        |
| 07                                       | 7753 | 3E DÉGAGEMENT PLANTATION - RÉSINEUX                        | 36,07          | ha                  | 9                     | 61 499,35 \$         |
| 07                                       | 7761 | 1ER DÉGAGEMENT PLANTATION - FEUILLUS                       | 0,8            | ha                  | 1                     | 1 625,60 \$          |
| 07                                       | 7762 | 2E DÉGAGEMENT PLANTATION - FEUILLUS                        | 0,4            | ha                  | 1                     | 702,80 \$            |
| 07                                       | 7763 | 3E DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS                          | 0,4            | ha                  | 1                     | 682,00 \$            |
| <b>TOTAL ENTRETIEN DE PLANTATIONS</b>    |      |                                                            | <b>396,98</b>  | <b>ha</b>           | <b>123</b>            | <b>727 808,09 \$</b> |
| 08                                       | 7853 | ÉCL. PRÉCOMM. SYSTÉMATIQUE RÉSINEUX 8000 À 15000 TIGES/HA  | 24,67          | ha                  | 9                     | 33 894,15 \$         |
| 08                                       | 7854 | ÉCL. PRÉCOMM. SYSTÉMATIQUE RÉSINEUX PLUS DE 15000 TIGES/HA | 22,28          | ha                  | 8                     | 42 354,28 \$         |
| 08                                       | 7858 | DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE                    | 96,35          | ha                  | 25                    | 193 126,20 \$        |
| 08                                       | 7863 | ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE MARTELÉE         | 9,01           | ha                  | 3                     | 15 650,37 \$         |
| <b>TOTAL TRAITEMENTS NON COMMERCIAUX</b> |      |                                                            | <b>152,31</b>  | <b>ha</b>           | <b>45</b>             | <b>285 025,00 \$</b> |

## ANNEXE 4

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025-2026 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

| Groupe | Code | Nom du traitement                                             | Quantité | Unité | Nombre de traitements | Montant       |
|--------|------|---------------------------------------------------------------|----------|-------|-----------------------|---------------|
| 09     | 7901 | MARTELAGE FEUILLUS                                            | 1 206,56 | ha    | 216                   | 255 701,89 \$ |
| 09     | 7902 | MARTELAGE RÉSINEUX                                            | 927,12   | ha    | 273                   | 251 250,33 \$ |
| 09     | 7922 | AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MANUEL                 | 39,29    | ha    | 18                    | 13 201,44 \$  |
| 09     | 7967 | ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE             | 16,46    | ha    | 8                     | 24 574,78 \$  |
| 09     | 7970 | JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MANUEL                            | 5,14     | ha    | 3                     | 8 989,86 \$   |
| 09     | 7971 | JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL                           | 128,91   | ha    | 38                    | 238 864,77 \$ |
| 09     | 7972 | JARDINAGE AUTRES RÉSINEUX - MANUEL                            | 1,6      | ha    | 1                     | 2 974,40 \$   |
| 09     | 7973 | COUPE PROGRESSIVE RÉS. (SEPM) - MANUELLE                      | 40,41    | ha    | 19                    | 57 657,56 \$  |
| 09     | 7974 | COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE                 | 8,85     | ha    | 3                     | 14 956,50 \$  |
| 09     | 7977 | COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MANUELLE                  | 6,5      | ha    | 2                     | 10 985,00 \$  |
| 09     | 7978 | COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MANUELLE                  | 25,97    | ha    | 6                     | 42 720,65 \$  |
| 09     | 7979 | COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MANUELLE                     | 4,68     | ha    | 4                     | 3 219,84 \$   |
| 09     | 7980 | 1RE ÉCL. COMM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MANUELLE   | 6,92     | ha    | 4                     | 13 937,72 \$  |
| 09     | 7981 | 1RE ÉCL. COM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 15,1 À 19 CM - MANUELLE | 8,89     | ha    | 4                     | 15 077,44 \$  |
| 09     | 7985 | 1RE ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MANUELLE   | 18,88    | ha    | 14                    | 41 743,68 \$  |
| 09     | 7986 | 1RE ÉC. COM RÉSI. SEPM PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM - MANUELLE | 8,8      | ha    | 6                     | 14 924,80 \$  |
| 09     | 7987 | 1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MANUELLE       | 0,5      | ha    | 1                     | 972,50 \$     |
| 09     | 7988 | 2E ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION - MANUELLE                  | 5,34     | ha    | 5                     | 8 389,14 \$   |

## ANNEXE 4

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025-2026 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

| Groupe | Code | Nom du traitement                                               | Quantité | Unité | Nombre de traitements | Montant         |
|--------|------|-----------------------------------------------------------------|----------|-------|-----------------------|-----------------|
| 09     | 7989 | 2E ÉCL. COMM. PLANTATION PINS BLANCS ET ROUGES - MANUELLE       | 3,06     | ha    | 2                     | 4 103,46 \$     |
| 09     | 8922 | AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS - MÉCANISÉE                | 827,13   | ha    | 220                   | 277 915,68 \$   |
| 09     | 8967 | ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE              | 206,58   | ha    | 22                    | 254 714,37 \$   |
| 09     | 8969 | ÉCL. COMM. PEUP. NATUREL AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE            | 1,6      | ha    | 1                     | 1 972,80 \$     |
| 09     | 8970 | JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MÉCANISÉ                            | 28,36    | ha    | 9                     | 40 299,56 \$    |
| 09     | 8971 | JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ                           | 730,67   | ha    | 119                   | 1 085 836,54 \$ |
| 09     | 8972 | JARDINAGE RÉSINEUX (AUTRES RÉSINEUX) - MÉCANISÉ                 | 63,47    | ha    | 17                    | 95 331,94 \$    |
| 09     | 8973 | COUPE PROGRESSIVE RÉS. (SEPM) - MÉCANISÉE                       | 321,29   | ha    | 56                    | 380 125,42 \$   |
| 09     | 8974 | COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE                  | 83,79    | ha    | 17                    | 115 378,83 \$   |
| 09     | 8977 | COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE                   | 14,54    | ha    | 5                     | 20 016,07 \$    |
| 09     | 8978 | COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE                   | 58,09    | ha    | 12                    | 78 072,96 \$    |
| 09     | 8979 | COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MÉCANISÉE                      | 20,33    | ha    | 9                     | 11 689,75 \$    |
| 09     | 8980 | 1RE ÉCL. COMM. RÉS. NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE    | 39,41    | ha    | 15                    | 69 361,60 \$    |
| 09     | 8981 | 1RE ÉCL. COM. RÉS. NATUREL SEPM DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE    | 59,34    | ha    | 14                    | 81 948,54 \$    |
| 09     | 8985 | 1RE ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE    | 165,50   | ha    | 47                    | 291 274,72 \$   |
| 09     | 8986 | 1RE ÉCL. COM. RÉS. SEPM PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉE | 151,97   | ha    | 36                    | 208 474,38 \$   |
| 09     | 8987 | 1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MÉCANISÉE        | 10,15    | ha    | 8                     | 15 894,90 \$    |

## ANNEXE 4

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025-2026 DANS LE PROGRAMME RÉGULIER

| Groupe                               | Code | Nom du traitement                                                | Quantité                                                                                   | Unité               | Nombre de traitements | Montant                |
|--------------------------------------|------|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|------------------------|
| 09                                   | 8988 | 2E ÉCL. COMM. RÉSINEUX<br>PLANTATION - MÉCANISÉE                 | 183,8                                                                                      | ha                  | 37                    | 238 031,30 \$          |
| 09                                   | 8989 | 2E ÉCL. COMM. PLANTATION<br>PINS BLANCS ET ROUGES -<br>MÉCANISÉE | 22,5                                                                                       | ha                  | 10                    | 25 200,00 \$           |
| <b>TOTAL TRAITEMENTS COMMERCIAUX</b> |      |                                                                  | <b>5 452,39</b>                                                                            | <b>ha</b>           | <b>1 281</b>          | <b>4 315 785,12 \$</b> |
| 6T                                   | 7671 | TRANSPORT RÉCIP 200-299CC ET RAC<br>NUES PFD 200KM ET MOINS      | 219,417                                                                                    | 1 000 plants        | 41                    | 3 291,26 \$            |
| 6T                                   | 7681 | TRANSPORT RÉC 300CC ET + ET<br>PEUP HYBRIDE -200 KM ET<br>MOINS  | 64,972                                                                                     | 1 000 plants        | 15                    | 1 364,41 \$            |
| <b>TOTAL TRANSPORT DE PLANTS</b>     |      |                                                                  | <b>284,389</b>                                                                             | <b>1 000 plants</b> | <b>56</b>             | <b>4 655,67 \$</b>     |
| <b>GRAND TOTAL</b>                   |      |                                                                  | <b>6 273,79 ha</b><br><b>564 068 plants</b><br><b>284 389 plants</b><br><b>transportés</b> |                     | <b>1 713</b>          | <b>6 059 652,12 \$</b> |

## ANNEXE 5

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025-2026 DANS L'ENVELOPPE 2GA-2021

| Groupe                         | Code | Nom du traitement                       | Quantité | Unité | Nombre de traitements | Montant     |
|--------------------------------|------|-----------------------------------------|----------|-------|-----------------------|-------------|
| 07                             | 7751 | 1ER DÉGAGEMENT PLANTATION -<br>RÉSINEUX | 0,9      | ha    | 2                     | 1 828,80 \$ |
| 07                             | 7752 | 2E DÉGAGEMENT PLANTATION<br>- RÉSINEUX  | 2,5      | ha    | 1                     | 4 392,50 \$ |
| TOTAL ENTRETIEN DE PLANTATIONS |      |                                         | 3,4      | ha    | 3                     | 6 221,30 \$ |
| GRAND TOTAL                    |      |                                         | 3,4 ha   |       | 3                     | 6 221,30 \$ |

## ANNEXE 6

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025-2026 DANS L'ENVELOPPE 2GA

| Groupe                        | Code | Nom du traitement                                                 | Quantité                                               | Unité        | Nombre de traitements | Montant      |
|-------------------------------|------|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------|-----------------------|--------------|
| 05                            | 7504 | DÉCHIQUETAGE                                                      | 4,2                                                    | ha           | 1                     | 7 602,00 \$  |
| 05                            | 7516 | DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE                                             | 5,97                                                   | ha           | 3                     | 6 752,07 \$  |
| TOTAL PRÉPARATION DE TERRAIN  |      |                                                                   | 10,17                                                  | ha           | 4                     | 14 354,07 \$ |
| 06                            | 7626 | PLANTATION MANUELLE<br>RACINES NUES PFD RÉSINEUX                  | 53,28                                                  | 1 000 plants | 5                     | 39 693,60 \$ |
| 06                            | 7637 | PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS<br>300 CC ET + 15 CAVITÉS RÉSINEUX | 3,96                                                   | 1 000 plants | 1                     | 2 973,96 \$  |
| 06                            | 7638 | PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS<br>300 CC ET PLUS RÉSINEUX         | 7,475                                                  | 1 000 plants | 2                     | 5 150,28 \$  |
| 06                            | 7641 | ENRICHISSEMENT RACINES NUES PFD<br>RÉSINEUX                       | 1,6                                                    | 1 000 plants | 1                     | 1 374,40 \$  |
| TOTAL MISE EN TERRE DE PLANTS |      |                                                                   | 66,31                                                  | 1 000 plants | 9                     | 49 192,24 \$ |
| 6T                            | 7671 | TRANSPORT RÉCIP 200-299CC ET RAC<br>NUES PFD 200KM ET MOINS       | 44,88                                                  | 1 000 plants | 4                     | 673,20 \$    |
| 6T                            | 7681 | TRANSPORT RÉC 300CC ET + ET<br>PEUP HYBRIDE -200 KM ET<br>MOINS   | 11,435                                                 | 1 000 plants | 2                     | 240,14 \$    |
| TOTAL TRANSPORT DE PLANTS     |      |                                                                   | 56,315                                                 | 1 000 plants | 6                     | 913,34 \$    |
| GRAND TOTAL                   |      |                                                                   | 10,17 ha<br>66 315 plants<br>56 315 plants transportés |              | 19                    | 64 459,65 \$ |

## ANNEXE 7

### TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025-2026 DANS L'ENVELOPPE PEV 2030

| Groupe                                | Code | Nom du traitement                                           | Quantité                                                    | Unité               | Nombre de traitements | Montant             |
|---------------------------------------|------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| 06                                    | 7649 | REGARNI RACINES NUES PFD<br>RÉSINEUX                        | 8,16                                                        | 1 000 plants        | 3                     | 7 009,44 \$         |
| <b>TOTAL MISE EN TERRE DE PLANTS</b>  |      |                                                             | <b>8,16</b>                                                 | <b>1 000 plants</b> | <b>3</b>              | <b>7 009,44 \$</b>  |
| 6T                                    | 7671 | TRANSPORT RÉCIP 200-299CC ET RAC<br>NUES PFD 200KM ET MOINS | 6,08                                                        | 1 000 plants        | 2                     | 91,20 \$            |
| <b>TOTAL TRANSPORT DE PLANTS</b>      |      |                                                             | <b>6,08</b>                                                 | <b>1 000 plants</b> | <b>2</b>              | <b>91,20 \$</b>     |
| 07                                    | 7751 | 1ER DÉGAGEMENT PLANTATION -<br>RÉSINEUX                     | 3,4                                                         | ha                  | 1                     | 6 908,80 \$         |
| <b>TOTAL ENTRETIEN DE PLANTATIONS</b> |      |                                                             | <b>3,4</b>                                                  | <b>ha</b>           | <b>1</b>              | <b>6 908,80 \$</b>  |
| <b>GRAND TOTAL</b>                    |      |                                                             | <b>3,4 ha<br/>816 plants<br/>608 plants<br/>transportés</b> |                     | <b>6</b>              | <b>14 009,44 \$</b> |

## ANNEXE 8

### PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER BONIFIÉS MRNF

| Groupe      | Code | Nom du traitement                                            | Quantité | Unité | Nombre de traitements | Montant      |
|-------------|------|--------------------------------------------------------------|----------|-------|-----------------------|--------------|
| 11          | 7105 | PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER BONIFIÉ – 1 CATÉGORIE D'INTÉRÊT | 38       | plan  | 38                    | 19 000,00 \$ |
| 11          | 7106 | PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER BONIFIÉ– 2 CATÉGORIES D'INTÉRÊT | 4        | plan  | 4                     | 2 600,00 \$  |
| SOUS-TOTAL  |      |                                                              |          |       | 42                    | 21 600,00 \$ |
| GRAND TOTAL |      |                                                              | 42 plans |       |                       | 21 600,00 \$ |

## ANNEXE 9

### PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER BONIFIÉS FFQ

| Groupe      | Code | Nom du traitement                                            | Quantité | Unité | Nombre de traitements | Montant     |
|-------------|------|--------------------------------------------------------------|----------|-------|-----------------------|-------------|
| 11          | 7105 | PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER BONIFIÉ– 1 CATÉGORIE D'INTÉRÊT  | 1        | plan  | 1                     | 500,00 \$   |
| 11          | 7106 | PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER BONIFIÉ– 2 CATÉGORIES D'INTÉRÊT | 7        | plan  | 7                     | 4 550,00 \$ |
| 11          | 7107 | PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER BONIFIÉ– 3 CATÉGORIES D'INTÉRÊT | 1        | plan  | 1                     | 750,00 \$   |
| SOUS-TOTAL  |      |                                                              |          |       | 9                     | 5 800,00 \$ |
| GRAND TOTAL |      |                                                              | 9 plans  |       |                       | 5 800,00 \$ |

## ANNEXE 10

### LISTE DES TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS QUI ONT CONTRIBUÉ AU FINANCEMENT DE L'AGENCE EN 2025-2026

#### PÂTES ET PAPIERS

Domtar inc.

WestRock (Smurfit)

#### SCIAGE, DÉROULAGE ET PANNEAUX

Armand Duhamel & Fils inc.

Bois Acer

Bois Hunting inc.

Bois LIB inc.

Carrier & Bégin inc.

Champeau Mégantic inc.

Clermond Hamel Itée

Compagnie de Placage Mégantic inc.

Entreprise Forestière Lambert inc.

Fontaine inc.

Groupe NBG in.

J.M. Champeau inc.

La Cie Commonwealth Plywood Itée

La Menuiserie d'East Angus inc.

Le Spécialiste du bardeau de cèdre inc.

Les Bois Carthage inc.

Les Bois Poulin inc.

Maibec inc.

Marcel Lauzon inc.

Mobilier Rustique (Beauce) inc.

Multibois F.L. inc.

Preverco

Produits de bois Réginald Dingman et Fils Itée

René Bernard inc.

Scierie Alexandre Lemay & Fils

Scierie Clifton inc.

Scierie Ferland inc.

Scierie Lapointe et Roy Itée

Scierie West Brome

Stella Jones inc.

Vexco inc.

## **ANNEXE 11**

### **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE  
ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2026

# Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrée

## Sommaire

Exercice clos le 31 mars 2026

---

|                                             | Page |
|---------------------------------------------|------|
| <b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>    |      |
| <b>États financiers</b>                     |      |
| État des résultats.....                     | 1    |
| État de l'évolution de l'actif net.....     | 2    |
| État de la situation financière.....        | 3    |
| État des flux de trésorerie.....            | 4    |
| <b>Notes complémentaires</b> .....          | 5    |
| <b>Renseignements complémentaires</b> ..... | 10   |

---

Aux administrateurs de  
Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

L'Organisme tire des produits de contributions des industriels dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Compte tenu que nous n'avons pas obtenu d'éléments probants suffisants et adéquats pour étayer les produits des contributions des industriels devant être comptabilisés aux résultats ainsi que ceux présentés à titre d'industriels à recevoir, notre audit s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'Organisme. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux produits de contributions des industriels, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025, de l'actif à court terme aux 31 mars 2026 et 2025, et de l'actif net aux 1er avril 2025 et 2024 et aux 31 mars 2026 et 2025. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2025, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### Observations

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 31 mars 2025 ont été retraitées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

  
MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Sherbrooke (Québec)  
Le 9 juin 2026

---

<sup>1</sup> Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A137181

# Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie

## État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2026

|                                                                                                                            | 2026             | 2025<br>(redressé) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------|
| <b>Produits</b>                                                                                                            |                  |                    |
| Ministère des Ressources naturelles et des Forêts - Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées                |                  |                    |
| Subventions - Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) (annexe A)                                  | 5 989 001        | 5 860 742          |
| Subventions - Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) (annexe B)                                                      | 14 709           | 12 904             |
| Subventions - 2 milliards d'arbres (2GA) (annexe C)                                                                        | 67 684           | -                  |
| Subventions - subvention 2021 (annexe D)                                                                                   | -                | 837 947            |
| Subventions - 2 milliards d'arbres 2021 (2GA 2021)                                                                         | 6 533            | -                  |
| Ministère des Ressources naturelles et des Forêts - subventions - Plans d'aménagement forestier bonifiés (PAFB) (annexe E) | 23 760           | -                  |
| Intérêts - Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) (annexe A)                                     | 97 029           | 93 046             |
| Intérêts - Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - subvention 2021 (annexe D)                            | -                | 115 927            |
| Contributions des industriels (annexe A)                                                                                   | 710 998          | 708 937            |
| Fondation de la faune du Québec - subventions - Plans d'aménagement forestier bonifiés (PAFB) (annexe F)                   | 7 805            | 1 410              |
| Plan de protection et de mise en valeur (PPMV)                                                                             | 1 058            | 25 647             |
| Vérification opérationnelle et technique                                                                                   | -                | 371                |
| Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - gestion                                                                | 1 521            | 2 809              |
| Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - changement climatique                                                  | -                | 1 364              |
| Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - enrichissement                                                         | -                | 870                |
| Autres revenus (annexe A)                                                                                                  | 20 397           | 7 905              |
|                                                                                                                            | <b>6 940 495</b> | <b>7 669 879</b>   |
| <b>Charges</b>                                                                                                             |                  |                    |
| Charges - administration générale (annexe A)                                                                               | 6 311 638        | 6 157 652          |
| Charges - Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) (annexe B)                                                          | 14 709           | 12 904             |
| Charges - 2 milliards d'arbres (2GA) (annexe C)                                                                            | 67 684           | -                  |
| Charges - subvention 2021 (annexe D)                                                                                       | -                | 953 874            |
| Charges - 2 milliards d'arbres 2021 (2GA 2021) (annexe G)                                                                  | 6 533            | -                  |
| Charges - Plans d'aménagement forestier bonifiés (PAFB) (annexe E)                                                         | 23 760           | -                  |
| Charges - Plans d'aménagement forestier bonifiés (PAFB) (annexe F)                                                         | 10 406           | 1 410              |
| Charges - Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) (annexe H)                                                        | 256 886          | 300 312            |
| Charges - vérification opérationnelle (annexe I)                                                                           | 111 802          | 107 492            |
| Salaires et charges sociales                                                                                               |                  |                    |
| Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - gestion                                                                | 1 521            | 2 809              |
| Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - changement climatique                                                  | -                | 3 596              |
| Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - enrichissement                                                         | -                | 870                |
|                                                                                                                            | <b>6 804 939</b> | <b>7 540 919</b>   |
| <b>Excédent des produits sur les charges</b>                                                                               | <b>135 556</b>   | <b>128 960</b>     |

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie

### État de l'évolution de l'actif net

*Exercice clos le 31 mars 2026*

|                                                | <i>Affectation<br/>d'origine<br/>interne</i> | <i>Non affecté</i> | <i>2026<br/>Total</i> |
|------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------|-----------------------|
| <b>Solde au début</b>                          |                                              |                    |                       |
| Déjà établi                                    | -                                            | 439 776            | 439 776               |
| Redressement sur l'exercice antérieur (note 2) | 93 046                                       | -                  | 93 046                |
| Redressé                                       | 93 046                                       | 439 776            | 532 822               |
| Excédent des produits sur les charges          | -                                            | 135 556            | 135 556               |
| <b>Solde à la fin</b>                          | 93 046                                       | 575 332            | 668 378               |

|                                        | <i>Affectation<br/>d'origine<br/>interne</i> | <i>Non affecté</i> | <i>2025<br/>Total<br/>(redressé)</i> |
|----------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------|--------------------------------------|
| <b>Solde au début</b>                  | -                                            | 403 862            | 403 862                              |
| Excédent des produits sur les charges  | -                                            | 128 960            | 128 960                              |
| Affectation d'origine interne (note 9) | 93 046                                       | (93 046)           | -                                    |
| <b>Solde à la fin</b>                  | 93 046                                       | 439 776            | 532 822                              |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie

## État de la situation financière

31 mars 2026

|                                               | 2026      | 2025<br>(redressé) |
|-----------------------------------------------|-----------|--------------------|
| <b>Actif</b>                                  |           |                    |
| <b>Court terme</b>                            |           |                    |
| Encaisse                                      | 387 206   | 1 070 693          |
| Encaisse affectée (note 4)                    | 2 120 762 | 1 259 749          |
| Débiteurs (note 5)                            | 121 869   | 130 908            |
|                                               | 2 629 837 | 2 461 350          |
| <b>Immobilisations corporelles</b> (note 6)   | 922       | 1 349              |
|                                               | 2 630 759 | 2 462 699          |
| <b>Passif</b>                                 |           |                    |
| <b>Court terme</b>                            |           |                    |
| Créditeurs et charges à payer (note 7)        | 1 525 407 | 1 767 193          |
| Apports reportés (note 8)                     | 436 974   | 162 684            |
|                                               | 1 962 381 | 1 929 877          |
| <b>Actif net</b>                              |           |                    |
| <b>Affectation d'origine interne</b> (note 9) | 93 046    | 93 046             |
| <b>Non affecté</b>                            | 575 332   | 439 776            |
|                                               | 668 378   | 532 822            |
|                                               | 2 630 759 | 2 462 699          |

Engagements (note 10)

Événement postérieur à la date de l'état de la situation financière (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Au nom du conseil d'administration**

\_\_\_\_\_  
administrateur

\_\_\_\_\_  
administrateur

**Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie**  
**État des flux de trésorerie**  
*Exercice clos le 31 mars 2026*

|                                                                       | <b>2026</b>      | <i>2025</i><br><i>(redressé)</i> |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------------|
| <b>Activités de fonctionnement</b>                                    |                  |                                  |
| Excédent des produits sur les charges                                 | <b>135 556</b>   | 128 960                          |
| Élément n'affectant pas la trésorerie :                               |                  |                                  |
| Amortissement des immobilisations corporelles                         | <b>427</b>       | 791                              |
|                                                                       | <b>135 983</b>   | 129 751                          |
| Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :   |                  |                                  |
| Débiteurs                                                             | <b>9 039</b>     | 32 240                           |
| Frais payés d'avance                                                  | -                | 7 041                            |
| Créditeurs et charges à payer                                         | <b>(241 786)</b> | 380 790                          |
| Revenus reportés                                                      | -                | (88 276)                         |
| Apports reportés                                                      | <b>274 290</b>   | (727 875)                        |
|                                                                       | <b>177 526</b>   | (266 329)                        |
| <b>Activités d'investissement</b>                                     |                  |                                  |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                             | -                | (1 670)                          |
| Produit de la cession d'immobilisations corporelles                   | -                | 594 034                          |
|                                                                       | -                | 592 364                          |
| <b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b> | <b>177 526</b>   | 326 035                          |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>               | <b>2 330 442</b> | 2 004 407                        |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>               | <b>2 507 968</b> | 2 330 442                        |
| <b>Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b> |                  |                                  |
| Encaisse                                                              | <b>387 206</b>   | 1 070 693                        |
| Encaisse affectée (note 4)                                            | <b>2 120 762</b> | 1 259 749                        |
|                                                                       | <b>2 507 968</b> | 2 330 442                        |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie

## Notes complémentaires

31 mars 2026

---

### 1. Description de l'organisme

Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (l'« Organisme »), constitué en vertu de la Loi du Québec à caractère privée, est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire par l'élaboration d'un plan de protection. De plus, l'Organisme a pour but d'offrir du soutien financier et technique.

### 2. Redressements sur l'exercice antérieur

L'Organisme a découvert qu'une affectation d'origine interne a été comptabilisée en revenus reportés, alors que le montant aurait plutôt dû être présenté à l'actif net comme affectation d'origine interne. En conséquence, les revenus reportés de 93 046 \$ ont été reclassés aux résultats de l'exercice clos le 31 mars 2025. Ce reclassement a eu pour effet d'augmenter les revenus d'intérêts de 93 046 \$ au 31 mars 2025 ainsi que l'excédent des produits sur les charges pour l'exercice 2025. De plus, ce redressement a entraîné une augmentation du solde de l'actif net au 1er avril 2025 de 93 046 \$. Les états financiers de l'exercice 2025 ont été retraités en conséquence.

### 3. Principales méthodes comptables

L'Organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif. La trésorerie grevée d'affectation qui ne peut pas être utilisée pour les besoins courants est comptabilisée dans l'encaisse affectée.

#### Instruments financiers

##### *Évaluation initiale*

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Organisme dans le cadre de l'opération.

##### *Évaluation ultérieure*

L'Organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

##### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

# Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrée

## Notes complémentaires

31 mars 2026

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

|                       | Taux |
|-----------------------|------|
| Équipement de bureau  | 20 % |
| Matériel informatique | 33 % |

#### Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

#### Comptabilité par fonds

Le fonds non affecté regroupe toutes les opérations courantes et administratives de l'Organisme. Le fonds d'affectation d'origine interne (fonds de recrutement) regroupe toutes les opérations courantes pour la réalisation de visites-conseils ciblant des propriétés non enregistrées.

#### Comptabilisation des produits

##### *Comptabilisation des apports*

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

##### *Comptabilisation des contributions des industriels*

Les produits de contributions des industriels sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

##### *Comptabilisation des revenus d'intérêts et autres revenus*

Les revenus d'intérêts et les autres revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

#### Ventilation des charges

L'Organisme présente plusieurs de ses charges regroupées selon les projets de l'exercice.

Les charges qui se rapportent directement à ces projets ont été ventilées selon les clés de répartition suivante :

- les salaires et avantages sociaux : au prorata des heures travaillées pour chaque projet;
- les autres charges : au coût direct selon chacun des projets.

# Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie

## Notes complémentaires

31 mars 2026

### 4. Encaisse affectée

|                                                                                                                      | 2026             | 2025             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Ministère des Ressources naturelles et des Forêts - Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) | 1 886 359        | 1 259 749        |
| Ministère des Ressources naturelles et des Forêts - Plans d'aménagement forestier bonifiés (PAFB)                    | 176 130          | -                |
| Fondation de la faune du Québec - Plans d'aménagement forestier bonifiés (PAFB)                                      | 58 273           | -                |
|                                                                                                                      | <b>2 120 762</b> | <b>1 259 749</b> |

### 5. Débiteurs

|                               | 2026           | 2025           |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| Contributions des industriels | 84 652         | 110 552        |
| Taxes à la consommation       | 37 217         | 19 985         |
| Autres comptes à recevoir     | -              | 371            |
|                               | <b>121 869</b> | <b>130 908</b> |

### 6. Immobilisations corporelles

|                       | Coût          | Amortissement<br>cumulé | 2026<br>Valeur<br>nette | 2025<br>Valeur<br>nette |
|-----------------------|---------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Équipement de bureau  | 21 949        | 21 838                  | 111                     | 139                     |
| Matériel informatique | 16 580        | 15 769                  | 811                     | 1 210                   |
|                       | <b>38 529</b> | <b>37 607</b>           | <b>922</b>              | <b>1 349</b>            |

### 7. Crédoiteurs et charges à payer

|                              | 2026             | 2025             |
|------------------------------|------------------|------------------|
| Fournisseurs                 | 1 480 117        | 1 716 865        |
| Salaires et vacances à payer | 34 623           | 37 877           |
| Sommes à remettre à l'État   | 10 667           | 12 451           |
|                              | <b>1 525 407</b> | <b>1 767 193</b> |

## Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie

### Notes complémentaires

31 mars 2026

#### 8. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

|                                                                                                                                                         | 2026           | 2025           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Les apports reportés aux projets affectés sont les suivants :</b>                                                                                    |                |                |
| Ministère des Ressources naturelles et des Forêts - Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - 2 milliards d'arbres 2021 (2GA 2021)      | -              | 43 370         |
| Ministère des Ressources naturelles et des Forêts - Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - 2 milliards d'arbres (2GA) <sup>(a)</sup> | 222 089        | -              |
| Ministère des Ressources naturelles et des Forêts - Plans d'aménagement forestier bonifiés (PAFB) <sup>(b)</sup>                                        | 153 464        | 88 000         |
| Fondation de la faune du Québec - Plans d'aménagement forestier bonifiés (PAFB) <sup>(c)</sup>                                                          | 48 495         | 31 314         |
| MRC du Granit - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - bonification des outils sur la gestion de nerprun bourdain en milieu forestier      | 12 926         | -              |
|                                                                                                                                                         | <b>436 974</b> | <b>162 684</b> |

|                                                      | 2026        | 2025        |
|------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Solde au début                                       | 162 684     | 890 559     |
| Montants reçus durant l'exercice                     | 6 385 303   | 6 075 871   |
| Montants constatés à titre de produits de l'exercice | (6 111 013) | (6 803 746) |
| Solde à la fin                                       | 436 974     | 162 684     |

- a) L'apport reporté comprend un montant de 1 273 \$ représentant des intérêts produits. Conformément à la convention d'octroi de la subvention, ces intérêts doivent être utilisés pour la réalisation du projet.
- b) L'apport reporté comprend un montant de 1 224 \$ représentant des intérêts produits. Conformément à la convention d'octroi de la subvention, ces intérêts doivent être utilisés pour la réalisation du projet.
- c) L'apport reporté comprend un montant de 444 \$ représentant des intérêts produits. Conformément à la convention d'octroi de la subvention, ces intérêts doivent être utilisés pour la réalisation du projet.

#### 9. Affectation d'origine interne

En 2026, le conseil d'administration de l'Organisme a résolu d'affecter un montant de valeur nulle (93 046 \$ au 31 mars 2025) au fonds d'affectation d'origine interne (fonds) de recrutement). L'Organisme ne peut utiliser ces montants ainsi grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

## Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie

### Notes complémentaires

31 mars 2026

---

#### 10. Engagements

Les engagements pris par l'Organisme en vertu d'un bail et d'une location d'équipement de bureau totalisent 29 957 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

|      |        |
|------|--------|
| 2027 | 23 471 |
| 2028 | 5 898  |
| 2029 | 588    |

#### 11. Instruments financiers

##### Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Organisme est exposé au 31 mars 2026 sont détaillés ci-après.

##### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Organisme est principalement lié aux débiteurs.

#### 12. Événement postérieur à la date de l'état de la situation financière

Postérieurement à la fin de l'exercice, l'Organisme a signé deux ententes le 20 avril 2026. La première prévoit un montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables pour des services de formation. La seconde prévoit un montant de 32 500 \$ plus les taxes applicables pour l'obtention d'une certification forestière. Ces ententes représentent des engagements totalisant 47 500 \$ avant taxes qui seront imputés aux charges de l'exercice subséquent et qui n'étaient pas comptabilisés à la date de clôture.

#### 13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.

# Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie

## Renseignements complémentaires

*Exercice clos le 31 mars 2026*

|                                                                                | 2026             | 2025<br>(redressé) |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------|
| <b>Annexe A - Administration générale</b>                                      |                  |                    |
| <b>Produits</b>                                                                |                  |                    |
| Contributions des industriels                                                  | 710 998          | 708 937            |
| Subventions - Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) | 5 989 001        | 5 860 742          |
| Intérêts - Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)    | 97 029           | 93 046             |
| Autres revenus                                                                 | 20 397           | 7 905              |
|                                                                                | <b>6 817 425</b> | <b>6 670 630</b>   |
| <b>Charges</b>                                                                 |                  |                    |
| Aides financières                                                              |                  |                    |
| Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)               | 6 059 652        | 5 930 115          |
| Salaires et charges sociales                                                   | 173 759          | 165 035            |
| Assurance                                                                      | 7 033            | 7 041              |
| Cotisations et licences                                                        | 820              | 2 403              |
| Entretien et réparations                                                       | -                | 332                |
| Formations                                                                     | 482              | 134                |
| Fournitures de bureau                                                          | 30 066           | 11 693             |
| Frais de location                                                              | 2 351            | 2 351              |
| Frais de représentation et de déplacement                                      | 408              | 1 491              |
| Frais d'expédition                                                             | 27               | 8                  |
| Frais divers                                                                   | 1 831            | 916                |
| Loyer                                                                          | 20 311           | 22 008             |
| Services professionnels                                                        | 8 081            | 6 895              |
| Taxes et permis                                                                | 40               | -                  |
| Télécommunications                                                             | 6 350            | 6 439              |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                  | 427              | 791                |
|                                                                                | <b>6 311 638</b> | <b>6 157 652</b>   |
| <b>Excédent des produits sur les charges</b>                                   | <b>505 787</b>   | <b>512 978</b>     |

## Annexe B - Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030)

|                                                                                                        |               |               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Produits</b>                                                                                        |               |               |
| Subventions - Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030)                                             | 14 709        | 12 904        |
| <b>Charges</b>                                                                                         |               |               |
| Aides financières                                                                                      |               |               |
| Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) | 14 009        | 12 904        |
| Salaires et charges sociales                                                                           | 700           | -             |
|                                                                                                        | <b>14 709</b> | <b>12 904</b> |
| <b>Excédent des produits sur les charges</b>                                                           | <b>-</b>      | <b>-</b>      |

**Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie**  
**Renseignements complémentaires**

*Exercice clos le 31 mars 2026*

|  | <b>2026</b> | <b>2025</b>       |
|--|-------------|-------------------|
|  |             | <i>(redressé)</i> |

**Annexe C - Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - 2 milliards d'arbres (2GA)**

|                                                                                      |               |   |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---|
| <b>Produits</b>                                                                      |               |   |
| Subventions - 2 milliards d'arbres (2GA)                                             | <b>67 684</b> | - |
| <b>Charges</b>                                                                       |               |   |
| Aides financières                                                                    |               |   |
| Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - 2 milliards d'arbres (2GA) | <b>64 460</b> | - |
| Salaires et charges sociales                                                         | <b>3 224</b>  | - |
|                                                                                      | <b>67 684</b> | - |
| <b>Excédent des produits sur les charges</b>                                         | -             | - |

**Annexe D - Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - subvention 2021**

|                                                                                      |   |         |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---|---------|
| <b>Produits</b>                                                                      |   |         |
| Subventions - subvention 2021                                                        | - | 837 947 |
| Intérêts - Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - subvention 2021 | - | 115 927 |
|                                                                                      | - | 953 874 |
| <b>Charges</b>                                                                       |   |         |
| Aides financières                                                                    |   |         |
| Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - subvention 2021            | - | 909 621 |
| Salaires et charges sociales                                                         | - | 44 253  |
|                                                                                      | - | 953 874 |
| <b>Excédent des produits sur les charges</b>                                         | - | -       |

**Annexe E - Plans d'aménagement forestier bonifiés (PAFB)**

|                                                                                                                 |               |   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---|
| <b>Produits</b>                                                                                                 |               |   |
| Ministère des Ressources naturelles et des Forêts - subventions - Plans d'aménagement forestier bonifiés (PAFB) | <b>23 760</b> | - |
| <b>Charges</b>                                                                                                  |               |   |
| Aides financières                                                                                               |               |   |
| Plans d'aménagement forestier bonifiés (PAFB)                                                                   | <b>21 600</b> | - |
| Salaires et charges sociales                                                                                    | <b>2 160</b>  | - |
|                                                                                                                 | <b>23 760</b> | - |
| <b>Excédent des produits sur les charges</b>                                                                    | -             | - |

**Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie**  
**Renseignements complémentaires**

*Exercice clos le 31 mars 2026*

|  | <b>2026</b> | <b>2025</b>       |
|--|-------------|-------------------|
|  |             | <i>(redressé)</i> |

**Annexe F - Fondation de la faune du Québec - Plans d'aménagement forestier bonifiés (PAFB)**

|                                                                                               |                |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-------|
| <b>Produits</b>                                                                               |                |       |
| Subventions - Fondation de la faune du Québec - Plans d'aménagement forestier bonifiés (PAFB) | <b>7 805</b>   | 1 410 |
| <b>Charges</b>                                                                                |                |       |
| Aides financières                                                                             |                |       |
| Fondation de la faune du Québec - Plans d'aménagement forestier bonifiés (PAFB)               | <b>5 800</b>   | -     |
| Salaires et charges sociales                                                                  | <b>4 606</b>   | 1 410 |
|                                                                                               | <b>10 406</b>  | 1 410 |
| <b>Insuffisance des produits sur les charges</b>                                              | <b>(2 601)</b> | -     |

**Annexe G - Charges - 2 milliards d'arbres 2021 (2GA 2021)**

|                                                                                                |              |   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---|
| Aides financières                                                                              |              |   |
| Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - 2 milliards d'arbres 2021 (2GA 2021) | <b>6 221</b> | - |
| Salaires et charges sociales                                                                   | <b>312</b>   | - |
|                                                                                                | <b>6 533</b> | - |

**Annexe H - Charges - Plan de protection et de mise en valeur (PPMV)**

|                                              |                |         |
|----------------------------------------------|----------------|---------|
| Salaires et charges sociales                 | <b>96 468</b>  | 76 527  |
| Cotisations et licences                      | <b>820</b>     | -       |
| Formation des producteurs et des conseillers | <b>45 175</b>  | 37 651  |
| Fournitures de bureau                        | -              | 88      |
| Frais de location                            | <b>650</b>     | -       |
| Frais de représentation et de déplacement    | <b>1 724</b>   | 2 341   |
| Frais d'expédition                           | <b>16</b>      | 47      |
| Frais divers                                 | <b>5 091</b>   | 234     |
| Sous-traitance                               | <b>34 933</b>  | 58 473  |
| Taxes et permis                              | <b>959</b>     | -       |
| Visite conseil                               | <b>71 050</b>  | 124 951 |
|                                              | <b>256 886</b> | 300 312 |

**Annexe I - Charges - vérification opérationnelle**

|                                           |                |         |
|-------------------------------------------|----------------|---------|
| Salaires et charges sociales              | <b>104 131</b> | 101 283 |
| Cotisations et licences                   | <b>820</b>     | -       |
| Fournitures de bureau                     | <b>168</b>     | -       |
| Frais de représentation et de déplacement | <b>6 683</b>   | 6 184   |
| Frais d'expédition                        | -              | 25      |
|                                           | <b>111 802</b> | 107 492 |

## ANNEXE 12

### INFORMATIONS AU SUJET DES SOLDES À LA FIN DE L'EXERCICE

|                                                                         |                   |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Soldes au Fonds d'administration générale à la fin de l'exercice</b> | <b>575 332 \$</b> |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------|

Ces soldes se ventilent comme suit :

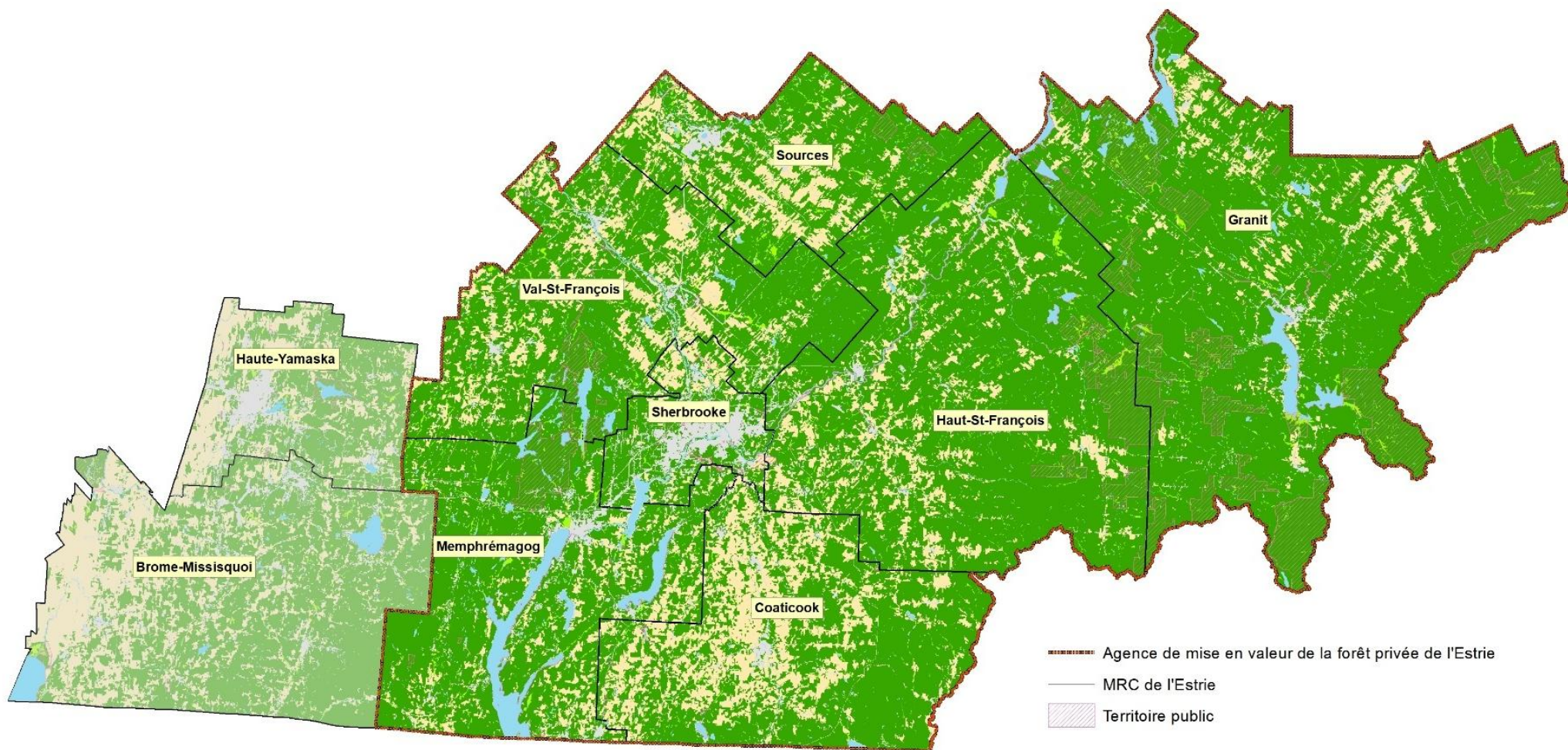
|                    |            |
|--------------------|------------|
| Fonds de roulement | 250 000 \$ |
|--------------------|------------|

|                                                                               |            |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Retrait selon les prévisions budgétaires<br>adoptées le 9 juin 2026 par le CA | 325 332 \$ |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------|

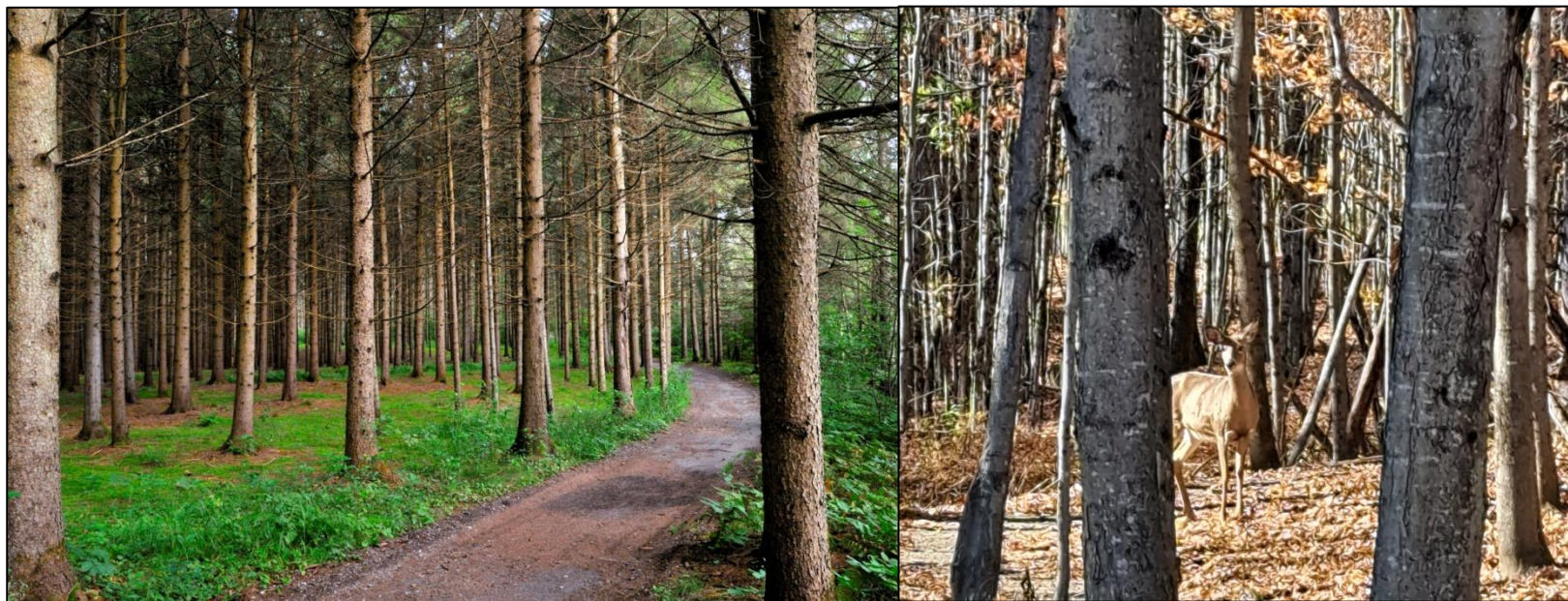
|                        |             |
|------------------------|-------------|
| <b>Surplus cumulés</b> | <b>0 \$</b> |
|------------------------|-------------|

## CARTE

### TERRITOIRE DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE







Agence de mise en valeur de la forêt privée de L'Estrie

37, rue Craig Nord  
Cookshire-Eaton (Québec) J0M 1M0

819 875-1007

[amfe@agenceestrie.qc.ca](mailto:amfe@agenceestrie.qc.ca) | [agenceestrie.qc.ca](http://agenceestrie.qc.ca)